



Guide de « Mes Adresses »

L'éditeur national pour gérer votre Base Adresse Locale



Informations

Le Guide de « Mes Adresses » - L'éditeur national pour gérer votre Base Adresse Locale est rédigé dans le cadre du Programme Bases Adresses Locales de l'ANCT. Répondant aux principales interrogations des utilisateurs de l'éditeur de Bases Adresses Locales, il est téléchargeable sur le site adresse.data.gouv.fr. Ce guide est un document vivant, régulièrement mis à jour au fur et à mesure des avancées de l'éditeur. Il est accessible en version [texte ici](#).

Placé sous le régime de la « licence ouverte », ce document est diffusable et réutilisable sans restriction.

Le [Guide des bonnes pratiques de l'adresse](#) constitue un complément sur les sujets suivant : rappel du cadre légal, modèles de délibérations et d'arrêtés, conseils sur la dénomination, numérotage et transmission de l'information.

Public visé	Élu ou agent de commune ou d'EPCI
Niveau technique requis	Aucun de manière générale. L'outil offre parfois deux choix :  Aucune connaissance technique requise  Connaissances techniques requises
Outil en référence	« Mes Adresses », éditeur d'adresse en ligne gratuit et open-source : https://mes-adresses.data.gouv.fr/ Incompatible avec Internet Explorer
Modifications	L'historique des versions est détaillé en fin de Guide

Guide de Mes Adresses

1 Créer une nouvelle Base Adresse Locale.....	8
1.1 Importer une Base Adresse Locale.....	10
1.1.a) Vérifier un fichier d'adresses.....	11
1.1.b) Importer le fichier adresse.....	12
1.1.c) Message d'information si une BAL préexiste pour la commune.....	12
1.2 Message d'information précisant la méthode.....	13
1.3 Lien d'accès à la Base Adresse Locale.....	14
1.4 Supprimer ses Bases Adresses Locales inutiles (brouillon, etc.).....	15
2 Publier une Base Adresse Locale.....	15
2.1 Certifier ses adresses.....	18
2.1.a) Certifier une adresse.....	18
2.1.b) Certifier une voie.....	19
2.1.c) Certifier une Base Adresse Locale.....	20
2.2 Message d'information à la publication.....	21
2.3 Rappel des étapes de la publication.....	22
2.4 Les statuts de la Base Adresse Locale.....	23
2.5 Le suivi des mises à jour.....	24
2.6 La mise à jour des fonds de plans de Mes Adresses.....	26
2.7 Consulter les Bases Adresses Locales publiées.....	27
3 Éditer une Base Adresse Locale.....	28
3.1 Documents requis pour modifier les adresses d'une commune.....	28
3.2 Présentation de « Mes Adresses ».....	29
3.2.a) Source des voies et toponymes affichés dans les listes.....	30
3.2.b) Intitulés déconseillés pour dénommer des voies et lieux-dits.....	31
3.3 Consulter une voie ou un toponyme.....	32
3.4 Modifier le nom d'une voie ou d'un toponyme.....	34
3.5 Supprimer une voie ou un toponyme.....	35
3.6 Rétablir une voie ou un toponyme supprimé.....	35
3.7 Ajouter une adresse en deux clics.....	36
3.8 Ajouter une voie dans la liste.....	37
3.8.a) Si la voie existe en langue française seulement.....	37
3.8.b) Ajouter le nom en langue régionale.....	38
3.9 Ajouter une voie ou un lieu-dit simple.....	40
3.9.a) Affichage du nom de la voie sur le plan.....	41
3.9.b) Les lieux-dits simples dans la liste des voies.....	41

3.10 Créer un toponyme.....	43
3.11 Gestion des numéros et de leurs positions.....	44
3.11.a) Principales positions de numéros en numérotation continue.....	46
3.11.b) Principales positions de numéros en numérotation métrique.....	47
3.12 Associer une adresse à une ou à plusieurs parcelles.....	48
3.13 Associer un toponyme à une ou à plusieurs parcelles.....	49
3.14 Déplacer un numéro.....	50
3.15 Préciser une adresse par son toponyme.....	51
3.15.a) Préciser qu'un ou des numéros sont associés à un toponyme.....	51
3.15.b) Préciser qu'un toponyme est associé à un ou des numéros.....	54
3.16 Supprimer un numéro.....	56
3.17 Créer un numéro simple.....	58
3.18 Créer un numéro en numérotation métrique.....	61
3.18.a) Mesurer une voie.....	62
3.18.b) Numéroter une voie en numérotation métrique.....	63
3.19 Préciser plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro.....	65
3.19.a) Ajouter des positions à la création d'un numéro.....	65
3.19.b) Ajout des positions lors de la création du toponyme.....	66
4 Cas d'école.....	67
4.1 Doublons, voie scindée en deux.....	67
4.2 Repérage et suppression des numéros "fantômes"	69
4.3 Dénomination des voies privées.....	70
4.4 Numérotation des hameaux et lieux-dits.....	72
4.5 Exemples & aides.....	73
4.6 Index.....	74

La création des voies et des numéros est la compétence de la commune, via le conseil municipal. Une Base Adresse Locale est un fichier géré par une collectivité locale (habituellement une commune ou un EPCI) et contenant toutes ses adresses géolocalisées. Elle est transmise à la Base Adresse Nationale (BAN) sous sa responsabilité, ce qui lui confère un caractère officiel. Une Base Adresse Locale publiée, à jour et certifiée garantit une meilleure prise en compte des adresses dans les différents systèmes d'information des acteurs, qu'ils soient privés ou publics. Elle constitue la méthode directe de transmission des adresses aux administrations, conformément à la Loi pour une République numérique et à la Loi 3DS. Plusieurs solutions sont détaillées sur le site des adresses nationales à la page « Gérer mes adresses »¹ afin de proposer une réponse adaptée à la taille de la commune, à ses outils, à l'existence ou non sur le territoire d'une structure de mutualisation des moyens (EPCI, etc.).

« Mes Adresses » est l'éditeur de Base Adresse Locale développé par Etalab (DINUM) et maintenu par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT). Cet outil simple et gratuit est accessible à tous sans installation de logiciel. Nul besoin de compétences techniques expertes sur cet outil. Un tutoriel simple et complet accompagne toute la démarche directement dans l'éditeur, ainsi qu'un lien vers des films tutoriels. Il suffit de cliquer sur « Besoin d'Aide ? » en haut à droite de l'écran. **De manière générale, les champs présélectionnés offrent l'utilisation la plus simple.** Ce Guide de « Mes Adresses » propose en format livret la marche à suivre, complémentaire du tutoriel embarqué qui apporte une aide pas à pas pour chaque action. Il est disponible en PDF et en version texte en ligne. Toutefois, avant de se lancer sur l'éditeur, il est conseillé de prendre connaissance de la démarche d'adressage demandée par la loi 3DS et détaillée dans le Guide des bonnes pratiques.

Une Base Adresse Locale contient toutes les adresses des territoires qu'elle couvre. Elle est traitée comme base de référence dans la Base Adresse Nationale. Les systèmes d'infor-

1 Page accessible depuis l'accueil <https://adresse.data.gouv.fr/>

mation nationaux, AMELI, l'ANTS, etc., les services de secours, sont connectés à la Base Adresse Nationale. Au moment de la publication de sa Base Adresse Locale, si la couverture est inférieure aux données actuellement présentes dans la Base Adresse Nationale, il est de la responsabilité de la commune de bien vérifier qu'elle ne supprime pas d'adresses à des habitants ou des commerces afin de ne pas leur porter préjudice.

Les trois grandes actions que recouvre ce guide :

« Créer une Base Adresse Locale » : renseigner le contact de l'administrateur et administrer directement les adresses de la commune, choisir le type de source d'adresse.

« Publier la Base Adresse Locale » : autoriser les adresses de la Base Adresse Locale à devenir les adresses de référence d'une commune donnée dans la Base Adresse Nationale.

« Éditer la Base Adresse Locale » : ajouter, modifier des noms de voies et lieux-dits, des numéros soit à partir de la liste des voies, soit à partir du fond de carte affiché à l'écran, associer les adresses aux lieux-dits, préciser les parcelles cadastrales des adresses, certifier les adresses.

Si une commune délègue la réalisation de sa Base Adresse Locale à un prestataire qui utilise « Mes Adresses », elle doit veiller à rester l'unique administrateur de sa Base Adresse Locale à la fin de la démarche commerciale.

Lorsque la Base Adresse Locale est publiée, la commune doit effectuer des démarches complémentaires d'information : information légale des habitants, pose des panneaux, etc.

1 Créer une nouvelle Base Adresse Locale

La démarche de création d'une Base Adresse Locale dure quelques minutes et l'utilisateur dispose d'une aide en ligne sous la forme de tutoriel, de films tuto et de foire aux questions. Créer une Base Adresse Locale constitue une contribution fondamentale à la démarche générale de normalisation des adresses nationales. « Mes Adresses » est accessible depuis la page d'accueil en cliquant sur « Gérer mes adresses » : <https://adresse.data.gouv.fr/>



La Base Adresse Locale est réalisée à l'échelle communale, même lorsque le besoin est simplement d'actualiser le nom d'une rue ou d'un lieu-dit. L'objectif est de publier une seule Base Adresse Locale par commune, de l'ouvrir et la modifier autant que de besoin.

Il est conseillé de utiliser les adresses qui existent déjà dans la Base Adresse Nationale, choix déjà pré-coché « Importer les voies et numéros depuis la BAN ».

Nouvelle Base Adresse Locale

Sélectionnez une commune pour laquelle vous souhaitez créer ou modifier une Base Adresse Locale .

The screenshot shows the 'Nouvelle Base Adresse Locale' form. At the top, there are two buttons: 'Créer' (highlighted in blue) and 'Importer un fichier CSV'. Below these is a search bar for 'Commune *' containing the text 'Roche 42'. A blue callout box with an arrow pointing to the search bar contains the text: 'Renseigner le nom de la commune et l'adresse mail de l'administrateur'. Below the search bar is a text input field for 'Nom de la Base Adresse Locale *' containing 'Adresses de Breux-sur-Avre'. Below that is a text input field for 'Votre adresse email *' containing 'nom@example.com'. At the bottom is a green button labeled 'Créer la Base Adresse Locale +'. There is also a checkbox labeled 'Importer les voies et numéros depuis la BAN' which is checked.

Il est également possible de créer de toute pièce une Base Adresse Locale en décochant la case « Importer les voies et numéros depuis la BAN ». Cette méthode est fortement déconseillée car elle ne permet pas de partir de l'existant déjà connu des pompiers, etc. Une fois renseigné ce formulaire de création, la commune pourra modifier le mail d'administration (un nouveau lien sera alors généré et rendra caduc le précédent) et ajouter d'autres administrateurs dans l'éditeur en cliquant sur les paramètres (roulette noire).

Quel que soit le mode de création de Base Adresse Locale retenu, nouvelle BAL ou import d'un fichier adresse au format .csv, l'activation du bouton de création conduit à un écran permettant deux actions : la publication et l'édition – autrement dit d'une part la synchronisation avec la Base Adresse Nationale (publication) et d'autre part la modification des adresses (édition).

1.1 Importer une Base Adresse Locale ★

Cette méthode nécessite que les adresses soient préalablement créées sur un outil et ne soient pas lacunaires par rapport à la Base Adresse Nationale. Avant de transférer le fichier, il convient d'en vérifier la conformité au format Base Adresse Locale. Issu des travaux du groupe de travail de l'Association des Ingénieurs Territoriaux de France (AITF), ce format est le seul qui permet d'intégrer les adresses des communes dans la Base Adresse Nationale. Contenu d'une adresse conforme au format BAL 1.3 :

Identifiant	Obligatoire	Description
uid_adresse		identifiant unique national d'adresse
cle_interop	X	clé nationale d'interopérabilité
commune_insee	X	Code INSEE de la commune
commune_nom	X	nom de la commune
commune_deleguee_insee		code INSEE de la commune déléguée
commune_deleguee_nom		nom de la commune déléguée
voie_nom	X	nom complet de la voie
lieudit_complement_nom		nom du lieu-dit historique ou complémentaire
numero	X	numéro
suffixe		informations qui complètent et précisent les numéros d'adresses
position	X	décrit la position d'une adresse (liste de valeurs)
x	X	système de projection légal en vigueur sur le territoire concerné
y	X	
long	X	coordonnées exprimées en WGS84
lat	X	
cad_parcelles		liste des parcelles, séparées par un pipe (), desservies ou représentées par cette adresse
source	X	organisme ayant créé ou diffusé cette adresse
date_der_maj	X	Date de la dernière mise à jour de la donnée au format AAAA-MM-JJ
certification_commune	X	Certification commune

1.1.a) Vérifier un fichier d'adresses

L'outil de vérification est disponible en ligne aux cotés d'autres outils plus avancés (géocodeur .csv, API) et de la carte interactive qui recense les adresses référencées dans la Base Adresse Nationale : <https://adresse.data.gouv.fr/tools>. L'encodage UTF 8 doit être respecté : éviter d'ouvrir le fichier .csv dans un tableur pour éviter la perte de cet encodage.

Outils

- L'explorateur BAN**
Cherchez des adresses dans la Base Adresse Nationale.
- Le géocodeur CSV**
Uploadez un fichier CSV, définissez les colonnes à utiliser pour le géocodage.
- Le Validateur Base Adresse Locale**
Vérifiez la conformité de votre fichier Base Adresse Locale.
- Les APIS**
Découvrez l'API Adresse, l'API Base Adresse Locale et l'API de dépôt...
- L'explorateur FANTOIR**
Consultez la base FANTOIR de la DGFIP en quelques clics

Cliquez et déposez votre fichier au format .csv pour vérification

- ✓ Le vérificateur signale en rouge les erreurs : ces adresses ne pourraient pas être transmises à la Base Adresse Nationale et doivent être corrigées.
- ✓ Les avertissements en orange sont présentés à titre informatif. Ils n'empêchent aucunement la publication de la Base Adresse Locale.

1.1.b) Importer le fichier adresse

L'import du fichier .csv dans la Base Adresse Locale est réalisé sur la page d'accueil, en sélectionnant « Importer un fichier .csv » à droite de la case pré-cochée « Créer » :

The screenshot shows the 'Nouvelle Base Adresse Locale' form. At the top, it says 'Sélectionnez une commune pour laquelle vous souhaitez créer ou modifier une Base Adresse Locale.' Below this are two buttons: 'Créer' and 'Importer un fichier CSV'. A blue callout box with an arrow points to the 'Importer un fichier CSV' button, containing the text 'Sélectionner « Importer un fichier CSV »'. The form itself has two input fields: 'Nom de la Base Adresse Locale *' with the value 'Adresses de Breux-sur-Avre' and 'Votre adresse email *' with the value 'nom@example.com'. To the right of these fields is a section for 'Fichier CSV' with the text 'Sélectionnez ou glissez votre fichier CSV (maximum 10 Mo)'.

1.1.c) Message d'information si une BAL préexiste pour la commune

S'il existe déjà une Base Adresse Locale créée sur « Mes Adresses » pour la même commune avec le même mail, un message d'information s'affiche. L'objectif est d'encourager une commune à ouvrir la Base Adresse Locale qu'elle a déjà créée plutôt que d'en créer une nouvelle, ce qui génère un conflit. Si une Base Adresse Locale est déjà publiée dans la Base Adresse Nationale pour la commune en provenance du moissonneur ou de l'API de dépôt, aucun message ne s'affiche. Il est donc important de vérifier l'état des adresses avant de commencer (voir le [Parcours de l'adresse](#)).

Vous avez déjà créé une Base Adresse Locale pour Breux-sur-Avre

Une Base Adresse Locale a déjà été créée pour Breux-sur-Avre. Nous vous recommandons de continuer l'adressage sur votre Base Adresses Locales déjà existante ci-dessous. Pour reprendre votre travail, cliquez sur "Gérer mes adresses". Vous pouvez toutefois cliquer sur "Créer une nouvelle Base Adresses Locales" si vous souhaitez recommencer l'adressage.

Adresses de Breux-sur-Avre
Dernière mise à jour il y a 9 minutes - Breux-sur-Avre (27)

204 / 204

PRÊTE À ÊTRE PUBLIÉE

1.2 Message d'information précisant la méthode

Ce message d'information s'affiche pour détailler l'ensemble de la démarche :

Bienvenue sur votre Base Adresse Locale

Vous souhaitez **mettre à jour les adresses** de votre commune ? Vous êtes au **bon endroit** ! 🎉

Comment cela fonctionne ?
Gérez directement depuis cette Base Adresse Locale toutes les **voies, numéros et lieux-dits** de votre commune.
Lorsque que votre adressage vous convient, il vous suffit de **publier afin d'alimenter la Base Adresse Nationale** 🇫🇷

Adressez à votre rythme 🕒
Vous souhaitez **corriger des erreurs** mais n'avez pas le temps de vérifier l'ensemble des autres adresses ?
Ce n'est pas un problème, **publiez tout de même dès que possible** et vous pourrez continuer le reste des modifications **plus tard**.
Une fois votre Base Adresse Locale publiée, les futures modifications seront **enregistrées et transmises automatiquement** à la Base Adresse Nationale. Il est donc inutile de créer une nouvelle Base Adresse Locale !

Besoin d'aide ? 📖
Nous mettons à votre disposition [des guides](#) afin de vous aider à réaliser votre adressage.
Si vous rencontrez des difficultés à utiliser cet outils, consultez l'aide technique ? en haut à droite la fenêtre.

📘 Vous êtes en charge de plusieurs communes
Nous vous recommandons de créer une Base Adresse Locale pour chaque commune afin de faciliter leur publication.

Commencer l'adressage

1.3 Lien d'accès à la Base Adresse Locale

Une fois le formulaire de création complété, la Base Adresse Nationale adresse un courriel contenant le lien de gestion de la BAL avec le jeton d'administration expert qui permet d'être identifié comme administrateur. Nul besoin de mot de passe pour accéder à la Base Adresse Locale. L'autorisation de modifier définitivement les adresses d'une commune est accordée en fin de processus, à l'étape de la publication, après authentification de la Base Adresse Locale.

The screenshot shows the 'adresse.data.gouv.fr' interface. At the top, it says 'Félicitations ! Vous venez de créer une nouvelle Base Adresse Locale !'. Below this, it asks for the 'Nom de la Base Adresse Locale' (NOM COMMUNE). A button labeled 'Gérer mes adresses' is highlighted with a blue arrow pointing to a callout box. The callout box contains the text: « Gérer mes adresses » : lien pour éditer la Base Adresse Locale à tout moment. Other visible text includes 'Vous pouvez dès maintenant administrer votre Base Adresse Locale à partir de la page suivante:', 'N'hésitez pas à faire suivre ce courriel à toute personne de confiance qui pourrait être amenée à intervenir sur les adresses.', 'En cas de problème, l'accès à la Base Adresse Locale peut être réinitialisé sur demande.', 'L'équipe adresse.data.gouv.fr', 'Jeton d'administration (information expert) : JETON', and 'Si le bouton ci-dessus ne fonctionne pas, collez l'URL suivante dans la barre d'adresse de votre navigateur : https://mes-adresses.data.gouv.fr'. At the bottom, there is a button labeled 'LIEN EN CLAIR'.



« Mes Adresses » ne permet pas d'intervenir à plusieurs simultanément (pas de fonctionnement multi-taches). Plusieurs administrateurs peuvent être autorisés, mais ils ne doivent pas intervenir en même temps sur la Base Adresse Locale.

1.4 Supprimer ses Bases Adresses Locales inutiles (brouillon, etc.)

Une seule Base Adresse Locale est publiée dans la Base Adresse Nationale. Si la commune a réalisé plusieurs essais, les Bases Adresses Locales inutilisées doivent être supprimées.

Cette opération se fait sur la page d'accueil de Mes Adresses : <https://mes-adresses.data.gouv.fr/> en plaçant les BAL en brouillon dans la corbeille. Une BAL obsolète est « prête à publier » ? Il suffit de l'ouvrir, de cliquer sur publier puis « Revenir au brouillon » avant de la supprimer.

2 Publier une Base Adresse Locale

Publier une Base Adresse Locale c'est transmettre toutes ses adresses à la Base Adresse Nationale. Une BAL publiée est alors accessible et ses adresses utilisables par tous les opérateurs. Il est tout à fait possible de publier une BAL dès l'ajout de quelques adresses ou leur modification, et de compléter ultérieurement. Cela permet à des administrés d'accéder sans attente à aux services publics en ligne comme Ameli, l'ANTS, etc.

Pour des raisons de sécurité, la publication nécessite une authentification par un élu, via l'outil FranceConnect ou par code envoyé sur la boîte courriel référencée sur service-public.fr par la commune.

Afin de pouvoir publier vos adresses dans la Base Adresse Nationale, votre Base Adresse Locale doit obtenir une habilitation.

[Comprendre l'habilitation en quelques points](#)

- ✎ Permet à toute personne aillant accès à l'édition de cette Base Adresse Locale de mettre à jour les adresses de sa commune.
- 🕒 Elle est valable 6 mois.
- ➡ Pour l'obtenir, un(e) élu(e) de la commune ou un(e) employé(e) de la mairie doit s'authentifier.

Vous n'êtes pas habilité ?

Prestataires et délégataires, contactez la mairie pour qu'elle puisse authentifier les adresses selon les modalités définies ci-dessus. Pour rappel, la commune reste responsable de ses adresses, même en cas de délégation de la réalisation technique de l'adressage.

M'authentifier comme élu

 S'identifier avec FranceConnect

Pourquoi utiliser FranceConnect ?

- Permet de s'authentifier de façon simple et sécurisée.
- Vous serez automatiquement reconnu(e) comme élu(e) (maire, adjoint(e) ou conseiller(e)) de votre commune.
- Vous aurez la possibilité de vous identifier via le service de votre choix (impots.gouv.fr, ameli.fr etc...).

Aucune donnée personnelle ne nous sera transmise durant ce processus d'authentification

Authentifier la mairie

 Recevoir un code d'habilitation

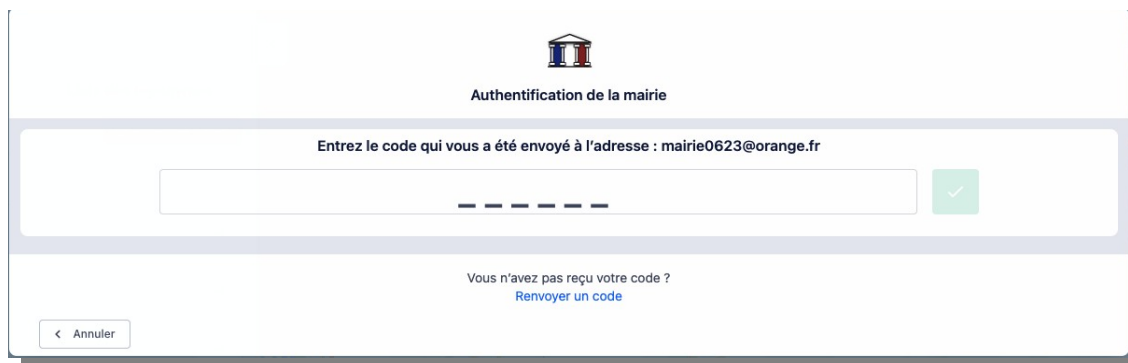
Un code d'habilitation vous sera envoyé à l'adresse :
mairie@breux-sur-avre.fr

Vous serez ensuite invité à taper ce code, confirmant ainsi la gestion de cette Base Adresse Locale par un(e) employé(e) de mairie.

Cette adresse email est incorrecte ou obsolète ?

[Mettre à jour l'adresse email](#) ▼

Lorsque la commune choisit de demander un code, les deux écrans suivants s'affichent :



Authentification de la mairie

Entrez le code qui vous a été envoyé à l'adresse : mairie0623@orange.fr

Vous n'avez pas reçu votre code ?
[Renvoyer un code](#)

[Annuler](#)

Si vous ne recevez pas le code, vérifiez dans votre filtre anti-spam !



Authentification de la mairie

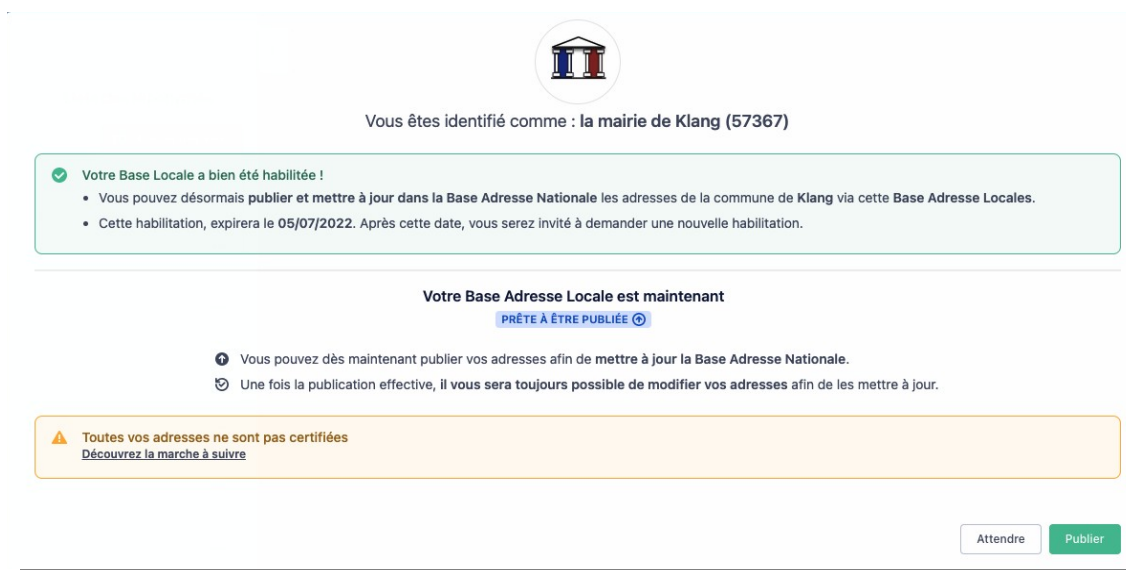
Entrez le code qui vous a été envoyé à l'adresse : info@maze-milon.fr

1 2 3 4 5 6

Vous n'avez pas reçu votre code ?
[Renvoyer un code](#)

[Annuler](#)

Une fois l'habilitation effectuée, le logo de la Base Adresse Nationale s'affiche à côté de son nom attestant que la Base Adresse Locale est habilitée à publier ses adresses dans la Base Adresse Nationale.



Vous êtes identifié comme : la mairie de Klang (57367)

✓ Votre Base Locale a bien été habilitée !

- Vous pouvez désormais publier et mettre à jour dans la Base Adresse Nationale les adresses de la commune de Klang via cette Base Adresse Locales.
- Cette habilitation, expirera le 05/07/2022. Après cette date, vous serez invité à demander une nouvelle habilitation.

Votre Base Adresse Locale est maintenant
PRÊTE À ÊTRE PUBLIÉE

Vous pouvez dès maintenant publier vos adresses afin de mettre à jour la Base Adresse Nationale.

Une fois la publication effective, il vous sera toujours possible de modifier vos adresses afin de les mettre à jour.

⚠ Toutes vos adresses ne sont pas certifiées
[Découvrez la marche à suivre](#)

[Attendre](#) [Publier](#)

Au bout de six mois, l'habilitation est à renouveler : ce cadre s'affiche et il suffit de cliquer sur « publier ».



Toute modification d'adresse ultérieure doit s'effectuer sur une même et seule Base Adresse Locale, sans en créer de nouvelle. **Plusieurs méthodes permettent de retrouver sa Base Adresse Locale pour la modifier :**

- en réactivant le lien inséré dans le courriel envoyé à la création de la Base Adresse Locale. En cas de perte de ce lien, il suffit d'ouvrir l'éditeur Mes Adresses, le premier écran permet de demander à le recevoir à nouveau.

en ouvrant la page d'administration de la Base Adresse Locale accessible en ouvrant l'éditeur ou en cliquant sur la Marianne lorsque l'éditeur est ouvert.

2.1 Certifier ses adresses

Pour faciliter l'utilisation des adresses, il est conseillé de les certifier. La loi 3DS n'oblige pas les communes à certifier leurs adresses. Il est tout à fait possible de publier une Base Adresse Locale dont l'ensemble des numéros n'ont pas encore été vérifiés : ils doivent rester non-certifiés. **Par contre, il ne faut pas retirer de la publication les numéros préexistants qui ne seraient pas encore certifiés.** En revanche, les numéros qui auront été authentifiés par la commune devront être certifiés, qu'ils soient nouvellement créés par la commune ou que leur correspondance avec sa liste officielle soit assurée par la commune.

2.1.a) Certifier une adresse

Lors de la modification ou de la création d'un numéro, choix est donné de le certifier ou de l'enregistrer sans le certifier :

Ancienne Nationale 12
12 numéros

Liste des numéros

Ajouter un numéro

Toponyme

- Choisir un toponyme -

1

suffixe

Positions ?

Type		Latitude	Longitude	
Entrée		48.760410	1.065378	

Ajouter une position au numéro

Parcelles cadastre ?

i Depuis la carte, cliquez sur les parcelles que vous souhaitez ajouter au numéro.

Afficher le cadastre

Commentaire

Note...

Certifier et enregistrer

Enregistrer

Annuler

2.1.b) Certifier une voie

Certifier une voie revient à certifier l'ensemble des adresses (numéros) d'une voie. Lors de la modification ou de la création d'une voie, il suffit de sélectionner l'ensemble des numéros (sélection groupée) et de cliquer sur « Certifier et enregistrer »

The image shows two side-by-side screenshots of the 'Ancienne Nationale 12' interface. The left screenshot shows the 'Liste des numéros' section with a search bar and a list of numbers (2, 3, 4, 9) with checkboxes. The right screenshot shows the same interface but with the 'Actions groupées' section active, displaying 'Modifier les numéros' and 'Supprimer les numéros' buttons, and the list of numbers with checkboxes selected.

The image shows a 'Modification multiple' dialog box. It contains the following fields and options:

- 12 numéros sélectionnés**
- Voie**: Ancienne Nationale 12
- Toponyme**: - Choisir un toponyme -
- Type de position**: Entrée
- Commentaire**: Note...
- ☐ Effacer tous les commentaires
- Buttons**: Certifier et enregistrer, Enregistrer, Annuler

2.1.c) Certifier une Base Adresse Locale

Certifier l'ensemble des adresses d'une Base Adresse Locale peut être automatisé si la commune avait déjà vérifié ses adresses ou si elle initie sa Base Adresse Locale à partir d'un fichier déjà vérifié. Cette fonctionnalité est accessible dans l'onglet « commune » en cliquant sur « en savoir plus sur la certification »

The screenshot displays the 'Commune' tab of the 'Mes Adresses' interface. At the top, there are three tabs: 'Commune' (selected), 'Voies', and 'Toponymes'. Below the tabs, a light blue box contains a warning icon and the text: 'Cette Base Adresse Locale n'est pas habilitée'. It explains that to be synchronized with the National Address Base, the local base must be enabled by the commune of Mallemort, and that a habilitation is valid for 6 months. A blue button labeled 'Habiliter la Base Adresse Locale' is positioned below this text. Below the warning box, a section titled 'Nombre d'adresses certifiées' features a horizontal progress bar. The bar is 86% green, with the percentage '86 %' displayed to its right. Below the bar, the numbers '2647' and '428' are shown in green and grey respectively, corresponding to 'Adresses certifiées' and 'Adresses non-certifiées'. At the bottom of this section, there is a lightbulb icon followed by the text 'En savoir plus sur la certification' and a downward-pointing chevron. A blue callout box with a pointer directed at the chevron contains the text: 'Cliquer pour certifier toutes les adresses (428 dans cet exemple)'.

Catégorie	Nombre
Adresses certifiées	2647
Adresses non-certifiées	428

2.2 Message d'information à la publication

Une fois l'authentification réalisée, si la commune choisit de publier, le message suivant s'affiche :



Voire Base Adresse Locale a bien été publiée !

✓

✨ **Un réel bénéfice pour votre commune**

Les adresses de votre commune sont **maintenant à jour** et viennent alimenter les **référentiels nationaux**.
Il est désormais plus simple pour vos administrés d'être :

- ⚡ déclarés auprès des fournisseurs d'eau et d'énergies
- 💻 éligibles à la fibre
- 📦 livrés
- 🚑 ou même secourus

🔍 **Où consulter vos adresses ?**

Vos adresses seront intégrées à la Base Adresse Nationale et disponibles dans un délai de **24 heures**.
Elles seront consultables directement depuis notre [carte interactive](#).

🚀 **Ne vous arrêtez pas en si bon chemin !**

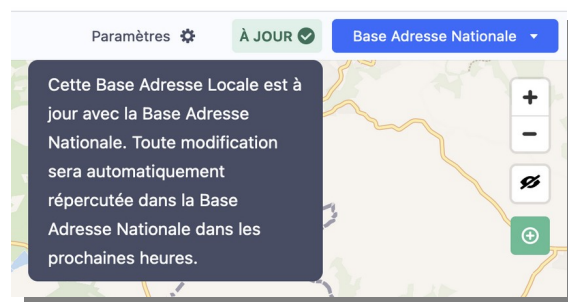
Si vous souhaitez **mettre à jour** vos adresses ou effectuer des **corrections**, continuer simplement l'édition de cette Base Adresse Locale.
Les changements seront **enregistrés automatiquement** et transmis à la Base Adresse Nationale.

[Continuer l'amélioration de mes adresses](#) 📖

🇫🇷 **Vous n'êtes pas seul**

Tous les jours de nouvelles Bases Adresse Locales viennent alimenter la Base Adresse Nationale comme vous venez de le faire.
Découvrez l'état du [déploiement des Bases Adresse Locales](#) à l'échelle nationale.

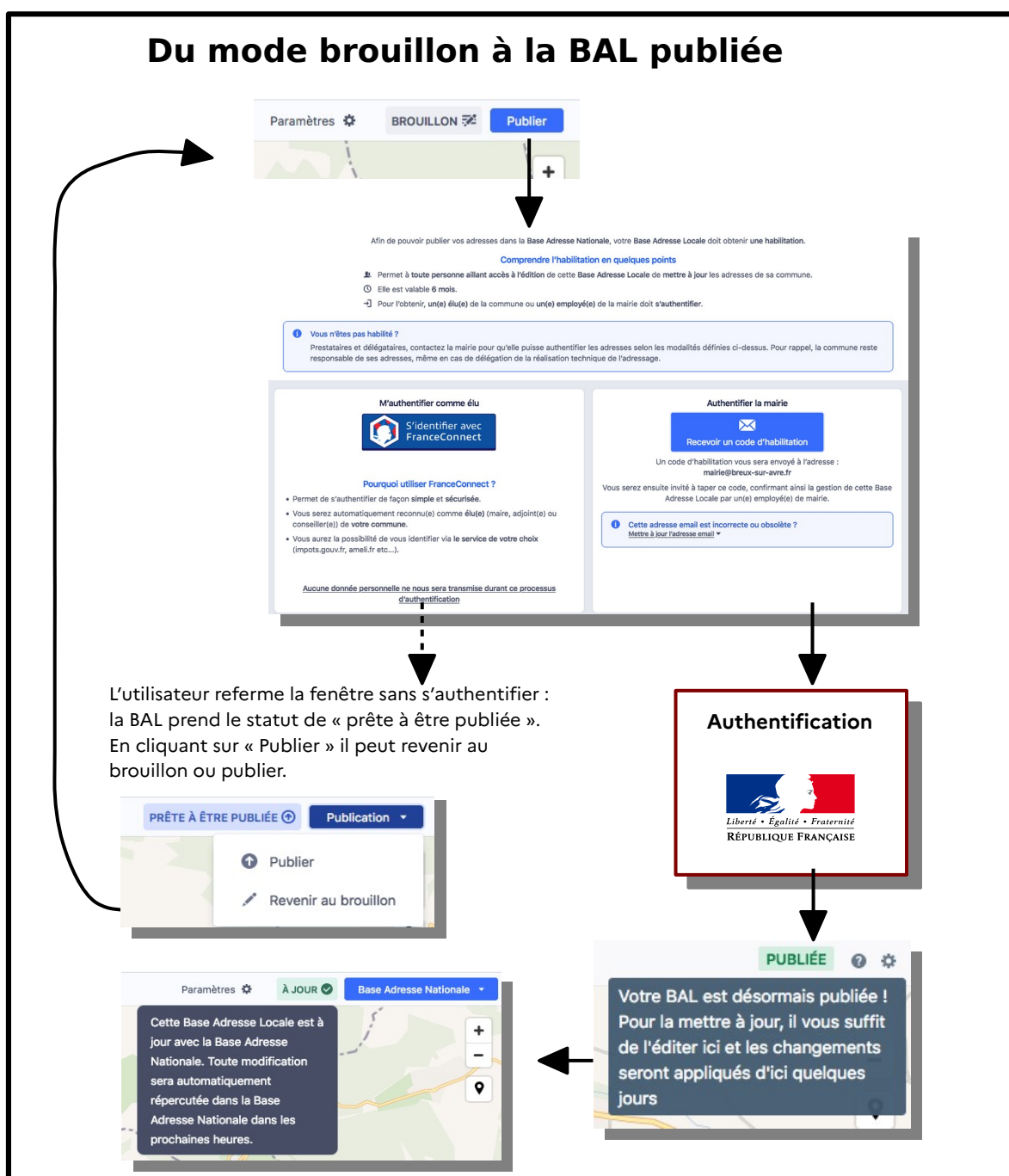
Toutes les adresses de la commune sont transmises à la Base Adresse Nationale sans modification. La commune devient la source des adresses et dès que la synchronisation avec la Base Adresse Nationale est effective, un bouton indique « À jour ».



Une fois la Base Adresse Locale publiée, il reste à la commune à procéder à un certain nombre d'informations, notamment auprès des habitants. Elles sont détaillées dans le [Guide des bonnes pratiques](#).

2.3 Rappel des étapes de la publication

À sa création, une BAL est en mode brouillon. Un brouillon peut être supprimé en revenant à la page d'accueil accessible en cliquant sur la Marianne (en haut à gauche de l'écran). Pour passer de l'étape « Brouillon » à « Publiée », utiliser le bouton « Publication » situé en haut à droite de l'écran. Une fois la publication réalisée, il restera des informations légales à effectuer.



2.4 Les statuts de la Base Adresse Locale

Le statut de la Base Adresse Locale est indiqué dans la barre du haut de l'éditeur.

- **Démonstration** : la Base Adresse Locale sera automatiquement supprimée après 24h d'inactivité

DÉMONSTRATION 

- **Brouillon** : la Base Adresse Locale est en cours d'adressage

BROUILLON 

- **Prête à être publiée** : la Base Adresse Locale a obtenu son habilitation afin de publier ses adresses dans la Base Adresse Nationale.

PRÊTE À ÊTRE PUBLIÉE 

- **À jour** : la Base Adresse Nationale est synchronisée et à jour avec cette Base Adresse Locale.

À JOUR 

- **Mise à jour programmée** : des modifications ont été enregistrées et seront automatiquement transmises à la Base Adresse Nationale.

MISE À JOUR PROGRAMMÉE 

- **Suspendue** : les mises à jour avec la Base Adresse Nationale sont suspendues, aucune modification ne sera transmise à la Base Adresse Nationale.

SUSPENDUE 

- **Conflit** : une autre Base Adresse Locale envoie ses mises à jour à la BAN et entre en conflit avec la BAL de l'utilisateur qui se trouve déconnectée de la BAN

CONFLIT 

- **Synchronisation en cours** : des changements ont été détectés et vont être pris en compte dans quelques secondes.

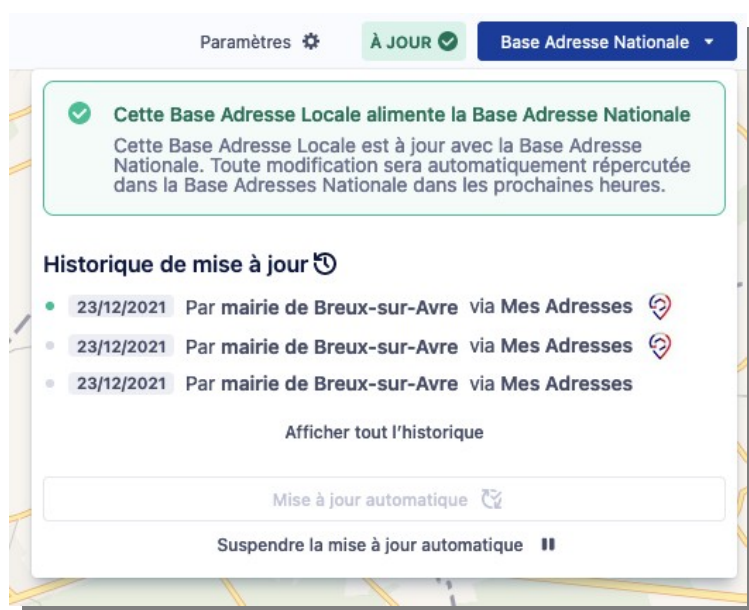
SYNCHRONISATION EN COURS 

2.5 Le suivi des mises à jour

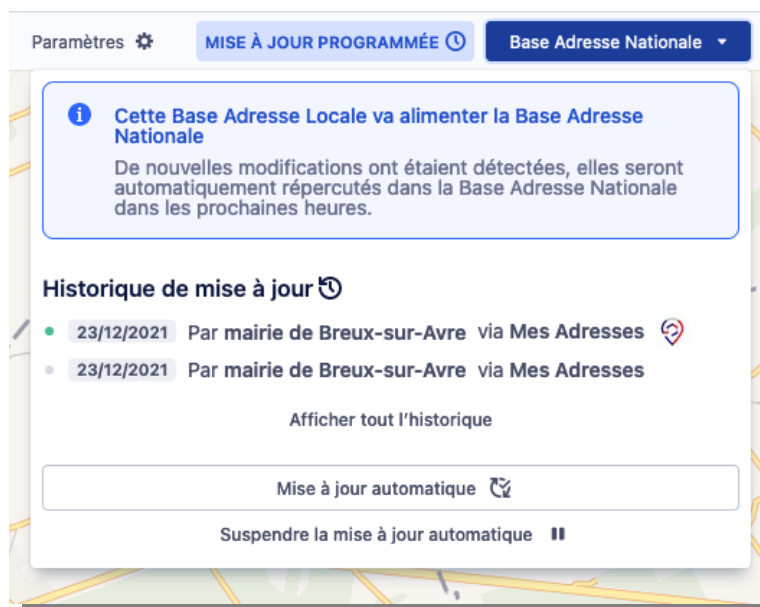
Une fois la publication effectuée, il est possible de connaître l'état de synchronisation des mises à jour de la Base Adresse Locale avec la Base Adresse Nationale via un menu dédié. Ce menu permet également de connaître l'historique des mises à jour de la Base Adresse Locale de la commune. Ainsi il est possible de savoir quand ont été publiées des modifications, mais aussi prendre connaissance d'autres Base Adresses Locales également synchronisées avec la Base Adresse nationale pour cette même commune et donc de prévenir des conflits potentiels.

Voici les différents types de message obtenu en cliquant sur le statut de la Base Adresse Locale :

À jour

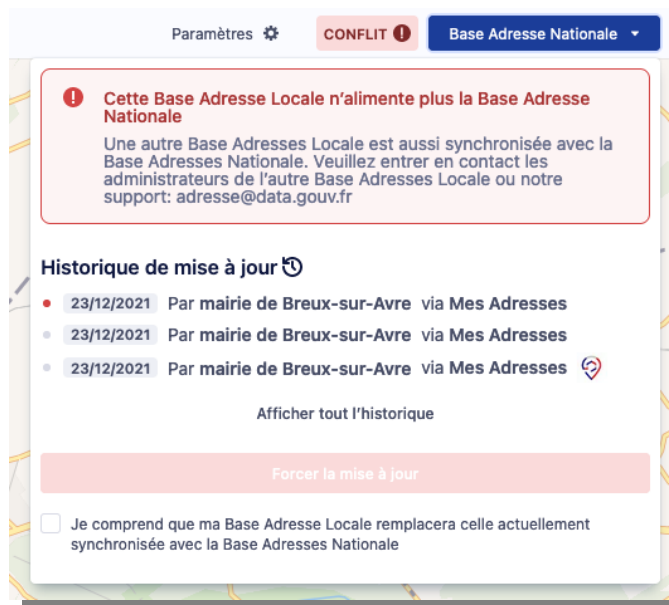


Mise à jour programmée



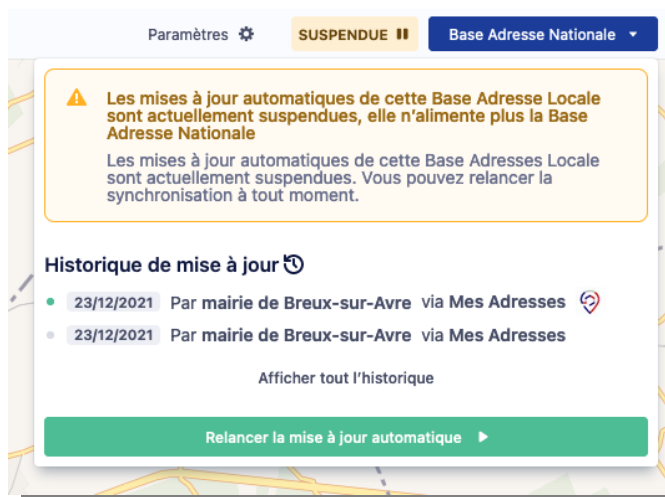
Il est possible de mettre à jour manuellement afin que les modifications soient prises en compte immédiatement dans la Base Adresse Nationale.

Conflit



Les situations de conflits se produisent lorsque la commune publie sa Base Adresse Locale alors qu'une Base Adresse Locale est déjà publiée. Il est important de mettre en place une gouvernance pour éviter ce type de situation. Cliquer sur « Base Adresse Nationale » pour choisir la Base Adresse Locale à publier.

Suspendue



Une Base Adresse Locale est suspendue lorsque l'utilisateur décide de mettre en pause temporairement les mises à jour de sa base Adresse Locale dans la Base Adresse Nationale.

2.6 La mise à jour des fonds de plans de Mes Adresses

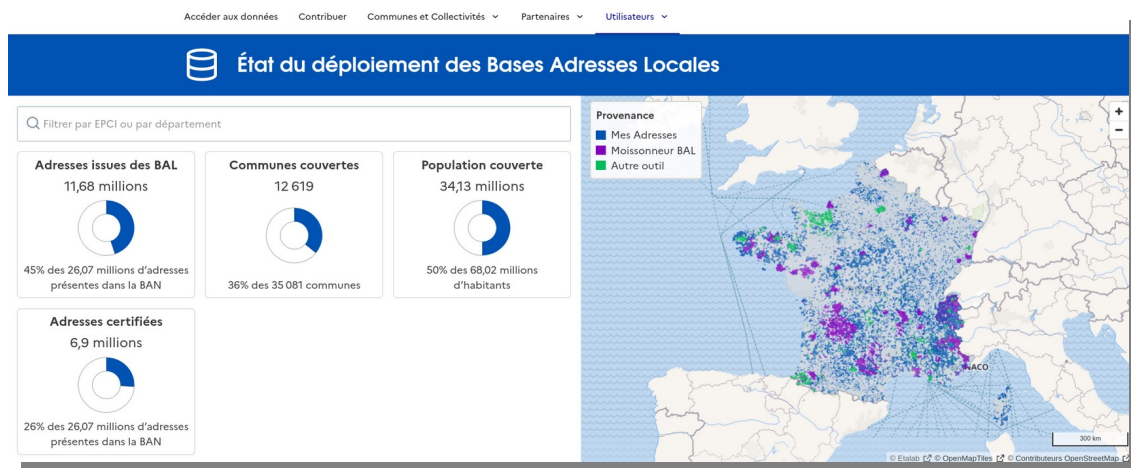
« Mes Adresses » propose deux types de fonds de cartes mais ne les gère pas. Ils sont fournis par l'IGN et la communauté OpenStreetMap. Une commune qui constate que les fonds ne sont pas à jour et qui rencontre des difficultés pour mettre à jour sa Base Adresse Locale :

- Si elle dispose de fonds de cartes, contacter adresse@data.gouv.fr. Cette situation concerne en particulier les Collectivités d'outre mer et un appel à contribution est lancé pour enrichir les fonds dans ces territoires.
- La commune peut contacter la communauté [OpenStreetMap](#). Cette association mondiale permet de contribuer aux mises à jour de ses fonds. Une fois la mise à jour effectuée, le fond est intégré à Mes Adresses sous une semaine.
- La commune peut prévenir son [contact IGN local](#) de la mise à jour des adresses.

2.7 Consulter les Bases Adresses Locales publiées

Voici le tableau de bord des Bases Adresses Locales centré sur la France métropolitaine publiées en date du 26 mai 2023, 12 619 communes couvertes :

<https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales>



Pour suivre la dynamique des Bases Adresses Locales il suffit de cliquer dans la barre de recherches et d'entrer le nom d'un EPCI ou d'un département. Les statistiques s'adaptent à l'échelon retenu et un fichier est accessible en chargement renseignant sur les BAL publiées : nom de la commune, nombre d'adresses certifiées, part des adresses certifiées et type de méthode utilisée pour publier la Base Adresse Locale.

Une commune peut trouver intérêt à communiquer sur la publication de sa Base Adresse Locale afin de fluidifier la prise en compte de ses adresses par les navigateurs, services de livraison, etc. Il est conseillé de fournir le lien vers les adresses de la commune dans la Base Adresse Nationale².

² Voir la page dédiée dans le Guide des Bonnes pratiques et la documentation générale

3 Éditer une Base Adresse Locale

« Mes Adresses » permet de modifier directement les adresses en respectant quelques consignes. **Il convient d'être vigilant et d'éviter toute erreur car une Base Adresse Locale publiée devient la seule référence officielle des adresses de la commune.** Le tutoriel en ligne, les films tuto, webinaires et le Guide des bonnes pratiques permettent de se repérer³.

3.1 Documents requis pour modifier les adresses d'une commune

La liste des adresses validées par la commune :

Consulter les délibérations du conseil municipal et vérifier sur le terrain les dénominations de voies et lieux-dits sur les panneaux et les numéros d'habitation. S'il manque des adresses, prévoir les délibérations pour les voies et lieux-dits et les arrêtés pour les numéros.

Les consignes de dénomination et numérotage :

« Mes Adresses » est un outil souple laissant toute latitude aux communes dans leurs choix de dénomination et numérotage. Quelques règles de bons sens doivent être observées dans « Mes Adresses » :

- ✓ Viser une harmonisation des noms des voies d'une commune à l'autre (continuité des voies).
- ✓ La graphie est en minuscule accentuée et doit respecter la signalétique des panneaux (langues locales, intégrité des mots).
- ✓ Il est conseillé de placer le numéro à l'entrée de propriété et en cas distance importante entre l'entrée et le local, de préciser plusieurs positions pour un numéro.
- ✓ Il est conseillé de supprimer les doublons (voies et numéros).
- ✓ Les lieux-dits et hameaux doivent être intégrés au système d'adresse, en créant un toponyme (voie sans numéro) et en précisant les numéros associés à ce toponyme ou en plaçant le lieu-dit dans la liste des voies (si les numéros restent cohérents)
- ✓ Pour améliorer l'utilisation des adresses, il est conseillé de les certifier.
- ✓ La Loi 3DS demande aux communes de dénommer aussi les voies privées ouvertes à la circulation (non fermées par un portail), y compris les petites impasses privées donc.

3 Voir notamment sur la page des outils de la fabrique de l'adresse dans le [Guide des Bonnes pratiques](#)

3.2 Présentation de « Mes Adresses »

L'écran d'édition se compose d'un volet latéral sous forme de liste et de deux fonds de cartes, IGN et OpenMapTiles qui facilitent le repérage. L'image aérienne de l'IGN facilite le placement précis d'une position. Le fond du cadastre s'associe avec un fond de carte au choix ou vue aérienne pour lier une adresse à une parcelle (voir Associer une adresse à une ou à plusieurs parcelles).



Pour rechercher des voies ou des toponymes, corriger des erreurs d'orthographe, renommer des voies ou toponymes, ajouter ou supprimer des numéros et des voies ou toponymes, certifier des adresses.

Pour vérifier la localisation d'adresse sur le fond de carte, l'image aérienne ou le cadastre, déplacer des numéros avec la souris, associer un numéro à une parcelle, positionner des toponymes (utilisés pour localiser par exemple des lieux-dits et hameaux), mesurer des voies en cas de numérotation métrique. Le petit bouton vert à droite permet de créer une adresse en deux clics. En cliquant sur l'œil : masquage des toponymes

3.2.a) Source des voies et toponymes affichés dans les listes

Par défaut il s'agit des voies et lieux-dits, ainsi que de leurs numéros présents dans la Base Adresse Nationale et consultables via [l'outil d'exploration](#) :

Abriès-Ristolas - 05001

Région	Département	Code Postal	Population
Provence-Alpes-Côte d'Azur	Hautes-Alpes (05)	05460	383 habitants

100% des adresses sont certifiées par la commune
73 voies répertoriées
12 lieux-dits répertoriés
507 numéros répertoriés

Voies | Lieux-dits

Voie de la commune

Pour mettre à jour vos adresses, cliquez ici :
[Contribuer à la Base Adresse Nationale](#)

S'il n'existe pas encore de Base Adresse Locale pour la commune

Lors de la création d'une Base Adresse Locale, « Mes Adresses » référence :

- dans la liste des voies : les voies et lieux-dits dès lors qu'ils portent des numéros.
- dans la liste des toponymes : des lieux-dits sans numéro référencés dans la base FANTOIR et les voies sans adresse.

S'il existe déjà une Base Adresse Locale publiée dans la BAN

Lors de la création d'une Base Adresse Locale, « Mes Adresses » référence :

- dans la liste des voies : les voies et lieux-dits dès lors qu'ils portent des numéros.
- dans la liste des toponymes : les lieux-dits et les voies sans numéro renseignés dans la liste des toponymes de « Mes Adresses » ou en 99999⁴ sur un autre outil.

En cas de source composite, l'éditeur propose un **état de départ** qui hérite d'autres listes, antérieures aux obligations de la loi 3DS. Ces listes sont incomplètes et à améliorer :

⁴ 4 Champ correspondant dans le format BAL 1.3

- Il manque en général les voies privées ouvertes à la circulation car la compétence des communes à délibérer sur les voies privées ouvertes à la circulation est nouvelle depuis la loi 3DS.
- Voici un extrait de la liste « lieux-dits » de l'explorateur de la Base Adresse Nationale (qui comprend aussi les voies sans adresse) : ces libellés seront à retravailler dans la liste des toponymes de « Mes Adresses » car la compétence communale est nouvelle aussi sur les noms des lieux-dits.

Lieux-dits de la commune	
Rechercher un lieu-dit à Mallemort	
Allée du Moulin	lieu-dit
Bramejean-nord	lieu-dit
Bramejean-ouest	lieu-dit
Bramejean-sud	lieu-dit
Carriere à Crau	lieu-dit
Chemin Departemental 16 Chem d'Alleins	lieu-dit

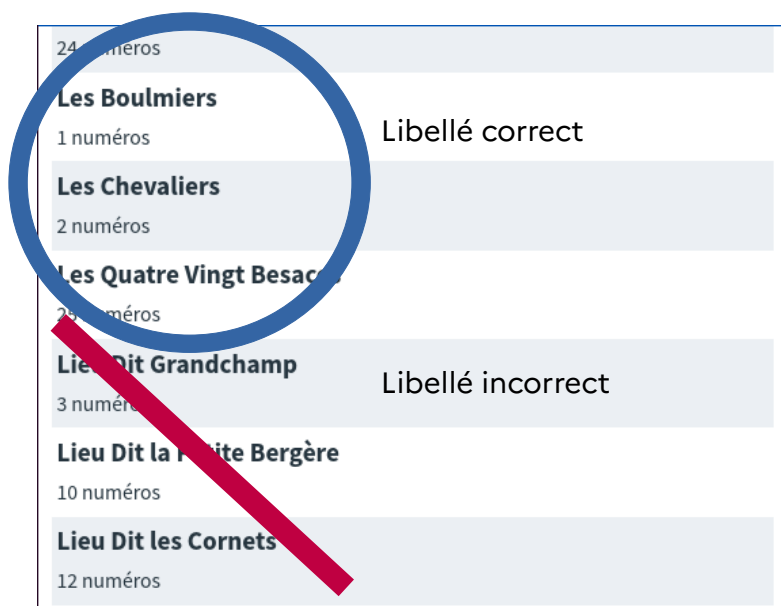
Dans cet exemple, il faudra regrouper Bramejean conformément à la réalité du terrain (un hameau groupé), laisser seulement le nouveau nom : Chemin d'Alleins.

3.2.b) Intitulés déconseillés pour dénommer des voies et lieux-dits

- Les lotissements ne sont pas des noms de voies ou lieux-dits.

Lotissement Chabert
2 numéros
Lotissement Clos Hubert
5 numéros
Lotissement Coste
6 numéros

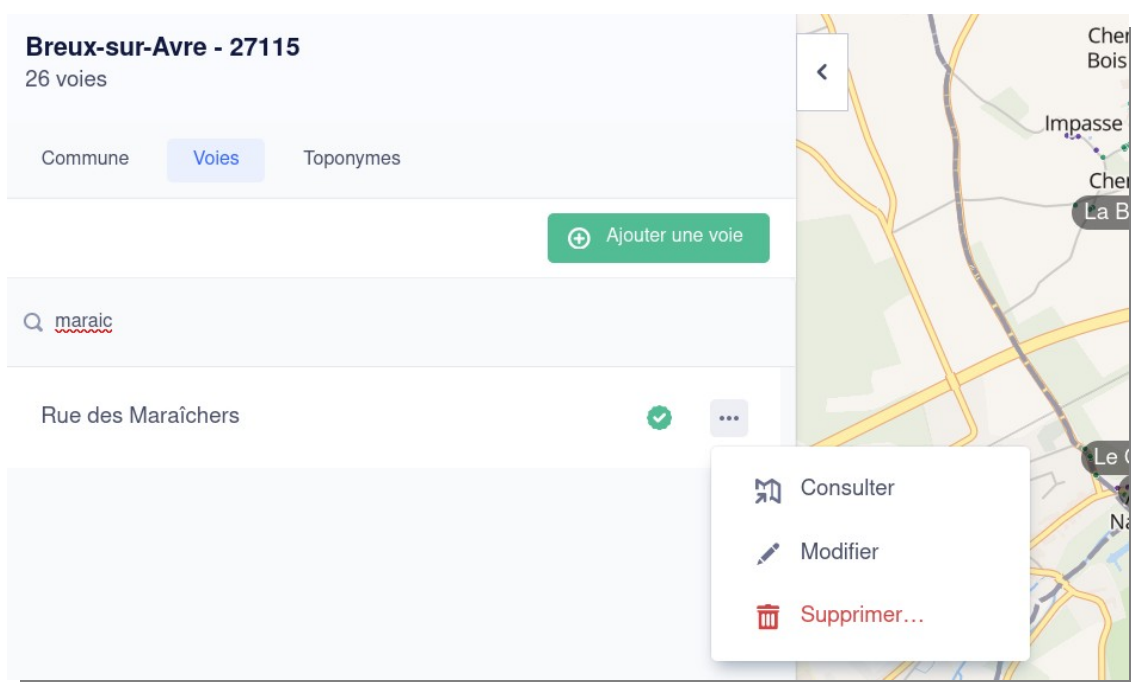
- Qu'il figure dans la liste des voies comme dans la liste des lieux-dits, le nom d'un lieu-dit ne doit pas être précédé de la mention « lieu-dit ».



3.3 Consulter une voie ou un toponyme

★ 1 minute

Dans la liste des voies de « Mes Adresses » (écran latéral), rechercher la voie à l'aide de l'outil loupe, par exemple ici « maraîchers » affiche toutes les voies qui incluent ce mot, puis cliquer sur les trois points et « Consulter ».

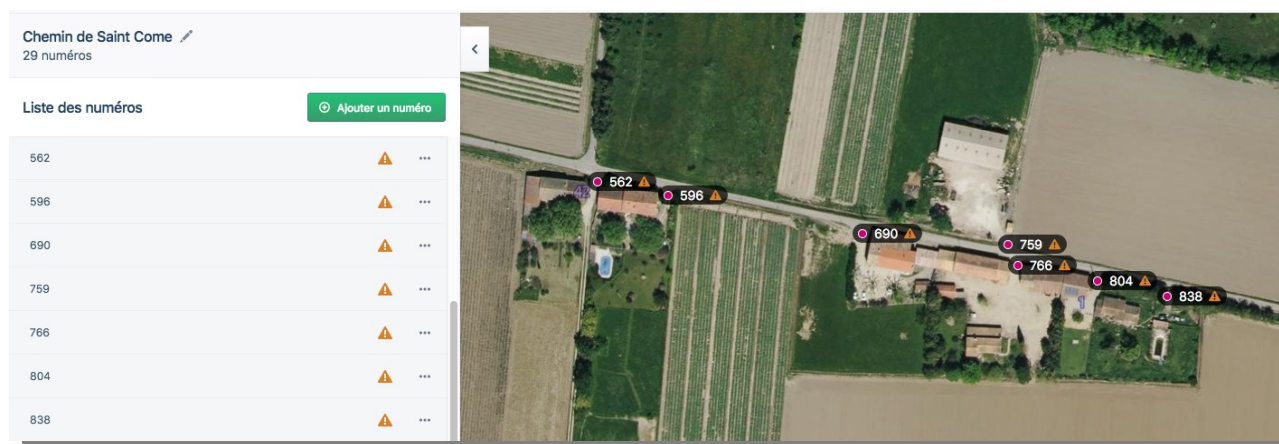


Procéder de même pour consulter la liste des toponymes. *Dans cet exemple, les adresses de la voie sont toutes certifiées (coche verte).*

La liste des voies comprend les voies et lieux-dits numérotés.

La liste des toponymes est utilisée pour renseigner des noms de voies sans numéro⁵ et les lieux-dits qui sont associées à des numéros et des voies⁶ : 2 Chemin des Granges, Le Roux par exemple.

Il est également possible de cliquer sur le nom de la voie ou du toponyme depuis la carte. Les numéros s'affichent dans la partie latérale de l'écran et sur le fond de carte, une couleur par voie. La vérification de la position des numéros est facilitée en activant l'image aérienne. *Dans cet exemple les positions des adresses sont manquantes et doivent être précisées (triangle orange).*



Il est plus facile de vérifier sur la photographie aérienne que les numéros de la voie sont bien positionnés.

⁵ Elles se retrouvent dans la BAN numérotées 99999 conformément au format Base Adresse Locale.

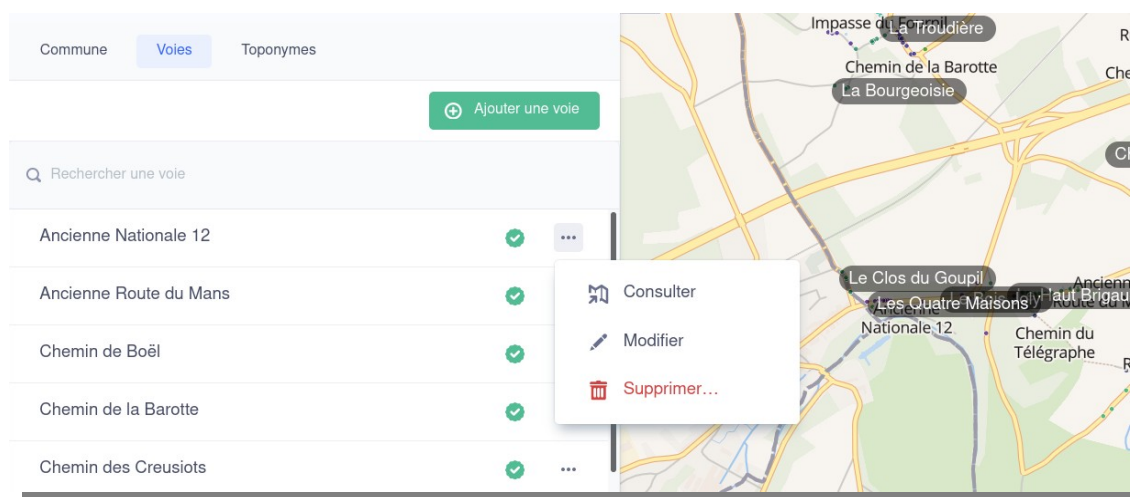
⁶ Ils sont exportés avec le champ lieudit_complement_nom du format Base Adresse Locale.

3.4 Modifier le nom d'une voie ou d'un toponyme

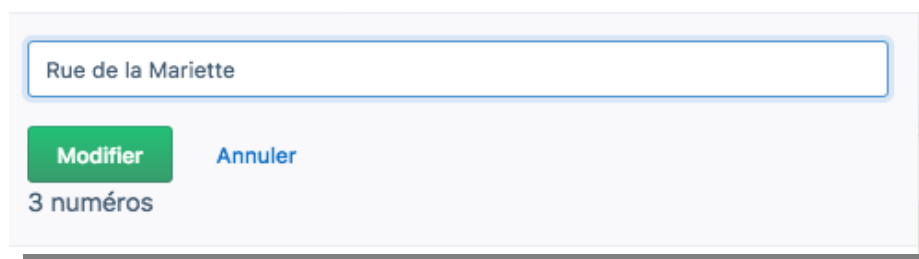


1 minute

Le nom de la voie ou du toponyme est écrit en minuscules accentuées, la première lettre de la voie et du nom seulement étant écrites en majuscule. Dans la liste des voies, rechercher la voie dans le champ de recherche (outil loupe), cliquer sur les trois pointillés, activer l'outil crayon « Modifier » :



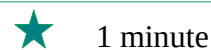
Il est également possible de cliquer directement sur le nom de la voie ou du toponyme.



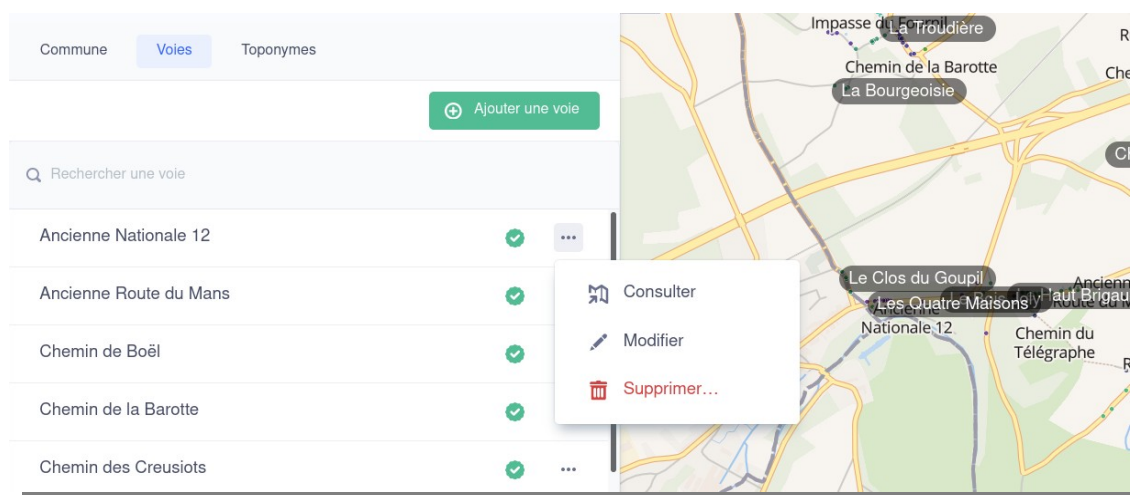
La modification est répercutée automatiquement sur l'ensemble des numéros d'une voie ou d'un toponyme.

Si la modification ne concerne qu'un tronçon de la voie, lorsqu'une voie est renommée en partie, il convient de procéder autrement. Exemple : la Rue de l'École contient les numéros 1 à 40. Le Conseil municipal décide la création de la Rue de la Liberté et lui attribue les numéros 30 à 40 de la Rue de l'École au format 1 à 10 Rue de la Liberté. Dans ce cas, les actions à réaliser successivement : ajouter une voie (Rue de la Liberté), sélectionner les numéros 30 à 40 et les affecter à la Rue de la Liberté, changer leurs numéros de 30 à 40 en 1 à 10.

3.5 Supprimer une voie ou un toponyme



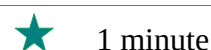
Dans la liste (écran latéral), rechercher la voie à l'aide de l'outil loupe puis cliquer sur les trois pointillés et la corbeille « Supprimer ». Cette action supprime l'ensemble des numéros qui composent la voie.



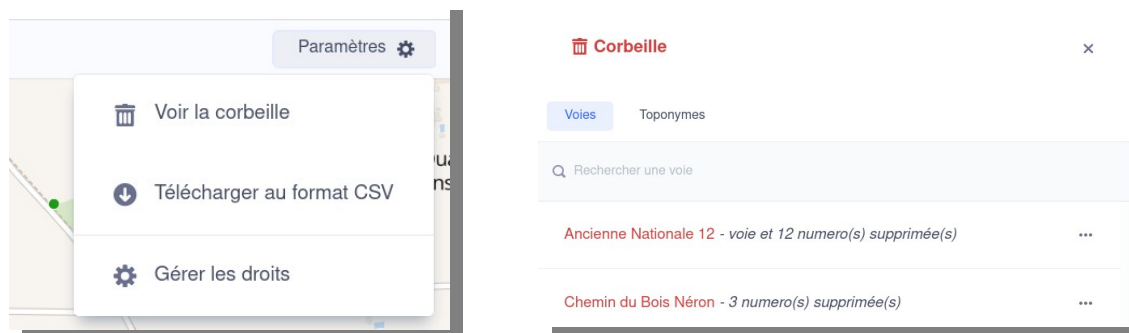
Pour supprimer une portion de voie – autrement dit un groupe de numéros -, il convient de supprimer les numéros qui n'en font plus partie. Lors de la suppression les voies et toponymes sont archivés (et peuvent donc être rétablis) :

✓ Le toponyme a bien été archivé ✕

3.6 Rétablir une voie ou un toponyme supprimé



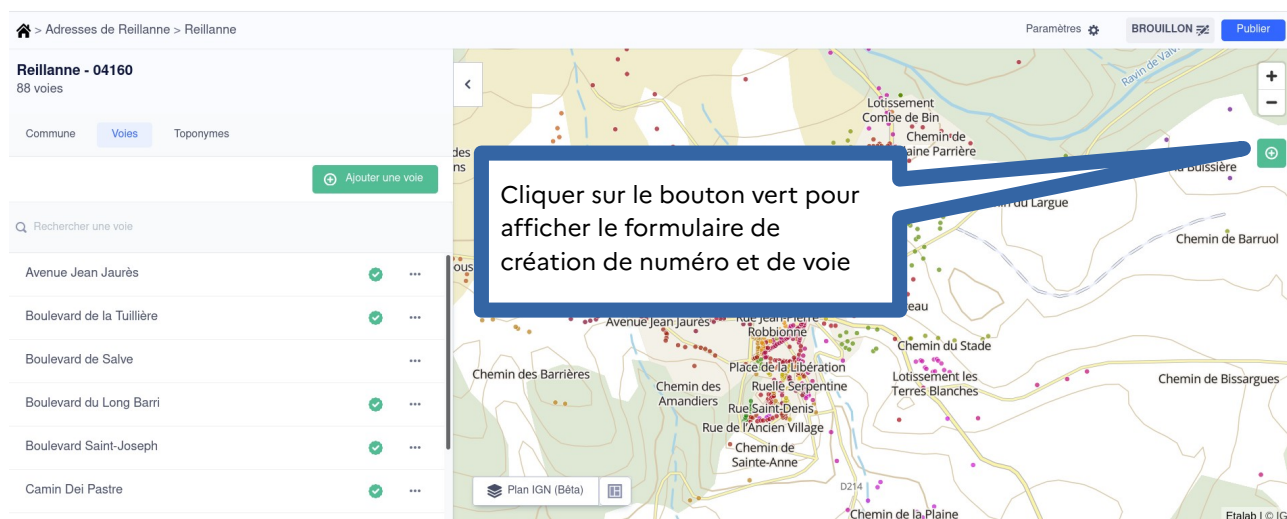
Une voie ou un lieu-dit supprimés peuvent être restaurés en un clic à partir de la « corbeille » proposée dans les paramètres :



3.7 Ajouter une adresse en deux clics

★ 2 minutes

Pour créer en même temps un nouveau numéro (en numérotation simple) et une nouvelle voie, l'éditeur propose une fonctionnalité intuitive et simplifiée accessible à droite, sur l'écran des fonds de carte. Cette méthode n'est pas conseillée pour créer une adresse en numérotation métrique.



Nouvelle adresse
Créer un nouveau

Numéro

Nouvelle voie *

Nom de la voie É OU

Toponyme

- Choisir un toponyme -

Numéro *

Numéro suffixe

Positions ?

Type	Latitude	Longitude
Entrée	43.877786	5.650601

Parcelles cadastre ?

Depuis la carte, cliquez sur les parcelles que vous souhaitez ajouter au numéro.

Il reste à déplacer le curseur qui s'affiche sur le fond de carte sur la bonne position d'adresse, à choisir le numéro et à renseigner le nom de la voie ou à le choisir dans le menu déroulant.

Les différentes positions, le lien avec les parcelles cadastrales et l'association avec un toponyme sont détaillés :

Gestion des positions,

Associer une adresse à une parcelle,

Préciser une adresse par son toponyme

Cette fonctionnalité, très simple, permet de disposer d'une adresse très complète, avec une ou plusieurs positions, le lien avec les parcelles cadastrales, la précision du hameau ou lieu-dit (à choisir dans la liste des toponymes préalablement renseignée). Toutefois, pour utiliser l'outil de calcul de numéro métrique, voir les méthodes des pages suivantes.

3.8 Ajouter une voie dans la liste

Dans la liste des voies (écran latéral), cliquer sur « Ajouter une voie » et préciser son nom. La nouvelle voie s'insère dans la liste suivant l'ordre alphabétique.

3.8.a) Si la voie existe en langue française seulement

Ajouter le type et le nom de voie dans le premier champ seulement :

« Mes Adresses » permet de :

- ✓ préciser le type (Rue, Chemin, Avenue...) et l'intitulé de la voie ;
- ✓ respecter la casse minuscule/majuscule ;
- ✓ respecter les accents, y compris sur les majuscules : il est facile de sélectionner une majuscule accentuée.

Tant que les numéros ne sont pas créés, la voie ne s'affiche pas sur la carte. La position des numéros permet de localiser une voie. Le dessin de la voie est utilisé en cas de numérotation métrique et permet de calculer le numéro. **Inutile de tracer une voie si le calcul du numéro métrique n'est pas utilisé. Le tracé n'est qu'un outil de calcul et l'information n'est pas transmise à la Base Adresse Nationale.** Pour les numéros classiques ou si la commune utilise un odomètre et connaît donc par avance le numéro à placer, il est inutile de dessiner les voies. Les noms de lotissements ne constituent pas des noms de voies.

3.8.b) Ajouter le nom en langue régionale

Les panneaux des noms de voie présentent une version en langue régionale⁷ ? Vous devez reporter ces noms en activant le bouton vert « + Ajouter une langue régionale ». L'éditeur propose les langues officielles en France, notamment alsacien, basque, breton, catalan, corse, créole-guyanais, créole-martiniquais-guadeloupéen, créole-réunionnais, mahorais et occitan. Une fois inscrit le nom en français, cliquer sur « sélectionner une langue régionale » et choisir dans le menu déroulant :

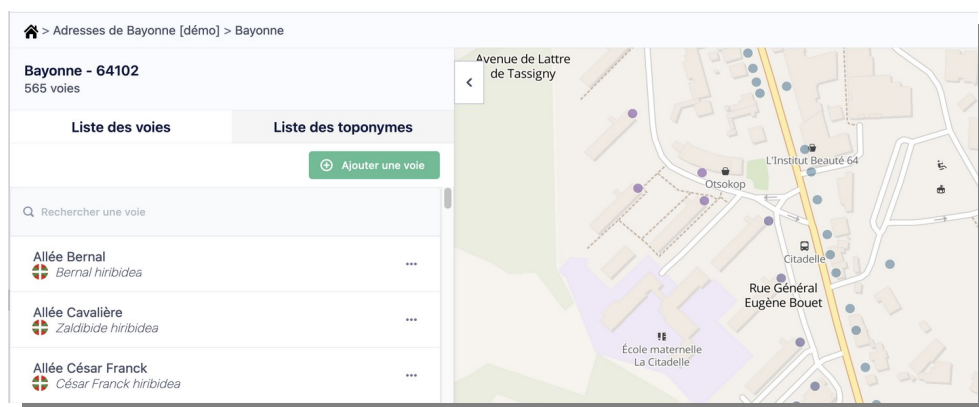
The screenshot shows the 'Liste des voies' tab. The 'Nom de la voie *' field contains 'Allée André Feuillerat'. Below it is a checkbox 'Cette voie utilise la numérotation métrique'. A button 'Sélectionner une langue régionale' is highlighted. A dropdown menu is open, showing 'CHOISIR UNE LANGUE RÉGIONALE x' with options 'Alsacien' and 'Basque'. A green button 'Ajouter une langue régionale' is visible at the bottom right of the form.

Compléter le champ en langue régionale (ici le basque), avec la même exigence de typographie qu'en français. Tous les accents sont prévus :

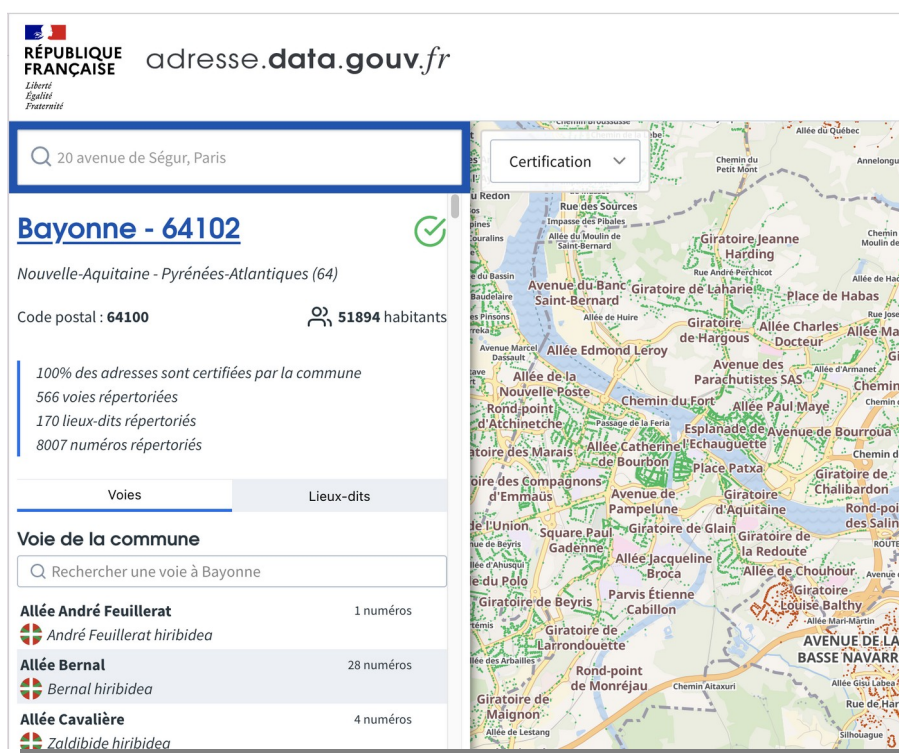
The screenshot shows the 'Liste des voies' tab. The 'Nom de la voie *' field contains 'Allée André Feuillerat'. Below it is a checkbox 'Cette voie utilise la numérotation métrique'. A button 'basque' is selected. The 'Nom de la voie' field now contains 'André Feuillerat hiribidea'. A green button 'Ajouter une langue régionale' is visible at the bottom right of the form. At the bottom of the form are buttons 'Enregistrer' and 'Annuler'.

⁷ Consulter la page de documentation en ligne : [Renseigner les adresses en langue régionale](#)

Il est possible d'ajouter plusieurs langues régionales. Dans la liste des voies, le nom en langue régionale est proposé en italique :



Dans l'explorateur de la Base Adresse Nationale, les langues régionales sont restituées de la même manière :



Et dans les fichiers de la Base Adresse Nationale, les codes ISO sont utilisés pour distinguer les différentes langues régionales.

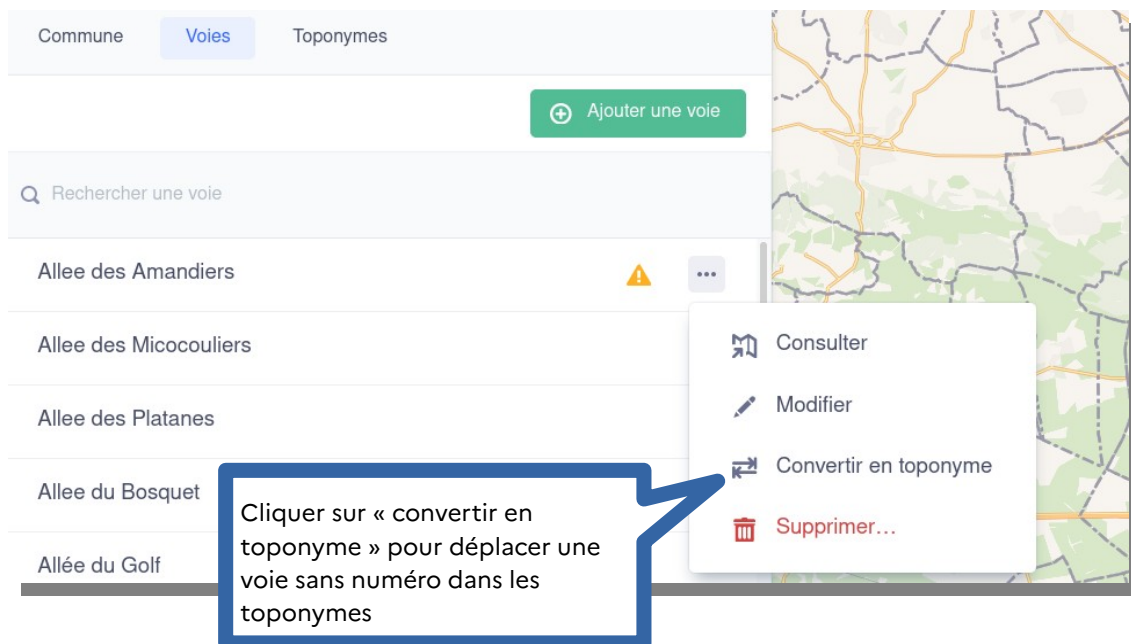
3.9 Ajouter une voie ou un lieu-dit simple

★ 1 minute

Dans la liste des voies (écran latéral), cliquer sur « Ajouter une voie » et préciser son nom en langue française, et ajouter sa version en langue régionale⁸ si elle existe. La nouvelle voie s'insère dans la liste suivant l'ordre alphabétique.



Tant que les numéros ne sont pas ajoutés, un triangle jaune reste affiché dans la liste des voies ainsi que la possibilité de « Convertir en toponyme » :



⁸ Consulter la page dédiée dans les [Ressources](#) ou le Guide des Bonnes pratiques.



Les voies et lieux-dits qui restent avec un triangle jaune au moment de la publication ne sont pas transmis à la Base Adresse Nationale car ils ne comportent pas de numéro. Pour renseigner une voie ou un lieu-dit qui n'est pas numéroté directement (ou ne porte ni habitation ni local d'activité), il faut utiliser la liste des toponymes.

« Mes Adresses » permet de :

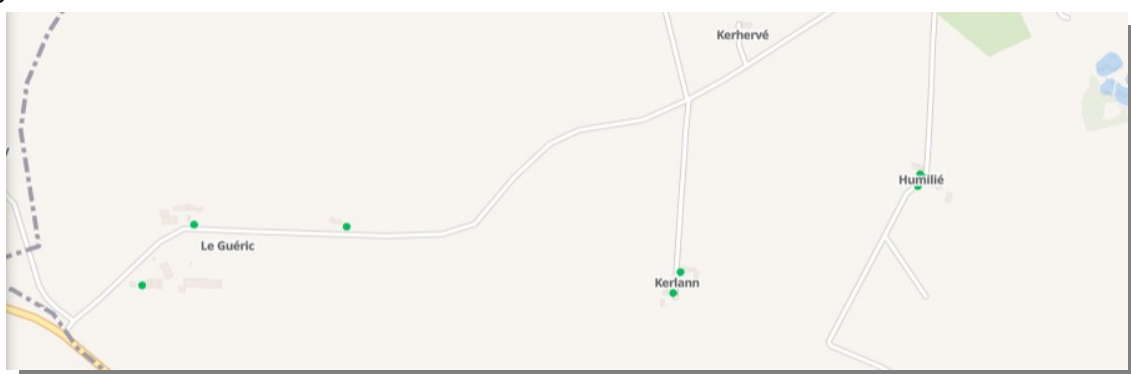
- ✓ préciser l'intitulé de la voie ou du lieu-dit et de produire des adresses lisibles ;
- ✓ respecter la casse minuscule/majuscule retenue par le conseil municipal ;
- ✓ respecter les accents, y compris sur les majuscules : il est facile de sélectionner une majuscule accentuée.

3.9.a) Affichage du nom de la voie sur le plan

Tant que les numéros ne sont pas créés, le nom de la voie ne s'affiche pas sur le fond de carte. La position des numéros permet de géolocaliser l'adresse, et l'étiquette du nom de voie occupera à l'écran une place centrale entre les numéros dans « Mes Adresses ». Inutile de chercher à dessiner une voie : l'outil de dessin existe, mais il est réservé au calcul d'un numéro métrique (voir Créer un numéro en numérotation métrique). **Il n'est pas demandé à la commune d'effectuer un travail de géométrie des voies, seulement de les nommer et numéroter.** Le tracé n'est pas transmis à la Base Adresse Nationale.

3.9.b) Les lieux-dits simples dans la liste des voies

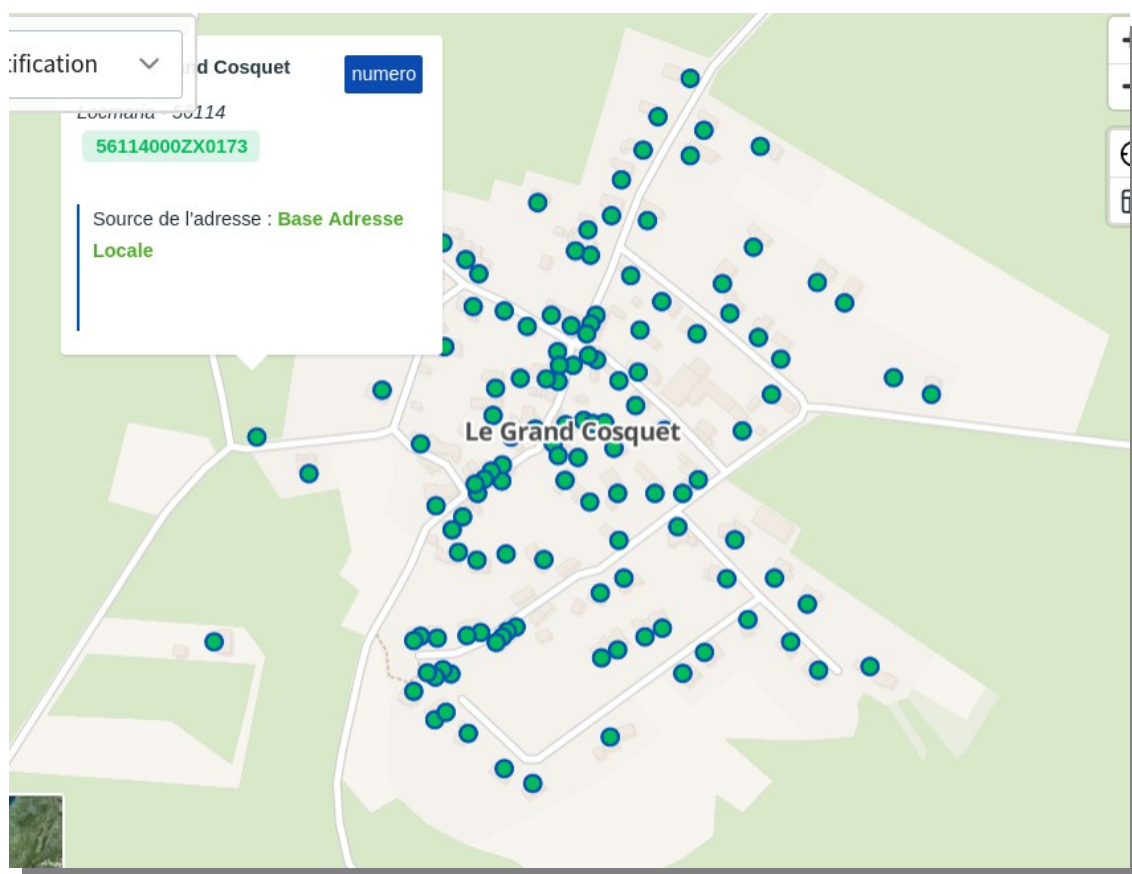
Lorsque tous les numéros des habitations et locaux se suivent dans un lieu-dit sans avoir besoin d'en affecter certains à une voie qui traverse ce lieu-dit, il est tout à fait possible de renseigner ce lieu-dit dans la liste des voies. La cohérence du numérotage doit guider le choix avec le principe de la moindre transformation des adresses. Voici un exemple en Bretagne⁹ :



9 Voir le [Guide d'accompagnement à la dénomination et à la numérotation des voies](#) du Pays de Brest.

Dans cette configuration, les lieux-dits rassemblent peu d'adresses et le numérotage reste cohérent sous la forme 2 Kerlann et 4 Kerlann par exemple. La commune doit toutefois aussi dénommer et renseigner les voies qui conduisent à ces lieux-dits. **Si elles ne portant pas de numéro, ces voies sans adresse sont compilées dans la liste des toponymes** (voir ici Créer un toponyme)

Voici un contre-exemple :



Dans ce lieu-dit Le Grand Cosquer, les numéros ne se suivent pas puisqu'ils sont répartis sur plusieurs voies. **L'adressage doit être totalement refait car les numéros ne doivent pas affectés au lieu-dit mais aux différentes voies qui s'y croisent.** Le nom du lieu-dit sera alors renseigné en complément en utilisant la liste des toponymes (voir ici Préciser une adresse par son toponyme).

3.10 Créer un toponyme



La liste des toponymes rassemble les voies et lieux-dits qui ne sont pas numérotés. Dans la liste des toponymes (écran latéral), cliquer sur « Ajouter un toponyme » et renseigner son nom. Un pointeur s'ajoute sur le fond de carte à droite. Le fond est modifié automatiquement pour proposer le cadastre. Le pointeur doit être décalé à l'aide la souris sur une position centrale qui correspond à la position « segment » définie par défaut :

Pour préciser aussi le nom en langue régionale, cliquer sur « Ajouter une langue régionale » et choisir dans le menu déroulant. Il est tout à fait possible de choisir une autre position et d'en ajouter une complémentaire au besoin. La création de ces toponymes est importante en particulier pour les secours à qui les habitants ne communiquent parfois que le nom d'un lieu-dit ou d'un hameau.



En déplaçant le pointeur, il est possible de sélectionner une parcelle cadastrale. Voir Associer un toponyme à une ou à plusieurs parcelles comment gérer le lien toponyme-parcelle.

Nota : Voies sans adresse et lieux-dits renseignés dans les toponymes ne se confondent pas dans la Base Adresse Nationale où :

- les voies sans adresse sont présentées avec un numéro virtuel 99999

commune	commune_nom	voie_nom	lieudit_complement_nom	numero	suffixe	position	x	y	long	lat	cad_parcelles
38110	Chuzelles	Chemin à talon des Bourrelières		99999			846280.93	6499928.78	4.876076	45.583228	
38110	Chuzelles	Chemin de Montferjat Recours		99999			845952.26	6500427.85	4.872014	45.587791	
38110	Chuzelles	Allée de la Martinière		99999			845676.97	6499088.22	4.868078	45.57579	
38110	Chuzelles	Chemin de la Relate		99999			847082.95	6497361.18	4.885572	45.559942	
38110	Chuzelles	Chemin de la Source		99999			846185.04	6496768.72	4.873885	45.554801	
38110	Chuzelles	Chemin des Louapes		99999			847671.95	6497192.1	4.893068	45.558293	
38110	Chuzelles	Chemin des Poyardes		99999			846161.15	6500558	4.874732	45.588918	
38110	Chuzelles	Chemin du Coteau		99999			846237.72	6500562.38	4.875715	45.588941	
38110	Chuzelles	Chemin du Sablier		99999			845187.68	6499210.85	4.861843	45.576998	
38110	Chuzelles	Chemin du Bois Communal		99999			847262.62	6499216.14	4.888443	45.576602	
38110	Chuzelles	Place de l'Eglise		99999			846562.34	6500204.63	4.879768	45.585651	

- et les lieux-dits figurent dans une colonne dédiée « lieudit_complement_nom » qui précise pour chaque adresse à quel lieu-dit elle se rattache :

commune	commune_nom	voie_nom	lieudit_complement_nom	numero	suffixe	position	x	y	long	lat	cad_parcelles
5001	Abriès	Chemin de Bessarotte	Le Roux	1		entrée	1011626.73	6421321.57	6.943729	44.821001	05001000AB0185
5001	Abriès	Chemin de Bessarotte	Le Roux	2		entrée	1011630.75	6421329.89	6.943785	44.821074	05001000AB0196
5001	Abriès	Chemin de Bessarotte	Le Roux	3		entrée	1011619.75	6421310.77	6.943634	44.820907	05001000AB0188
5001	Abriès	Chemin de Bessarotte	Le Roux	4		entrée	1011616.08	6421325.71	6.943597	44.821043	05001000AB0197
5001	Abriès	Chemin de Bessarotte	Le Roux	5		entrée	1011610.88	6421323.56	6.94353	44.821026	05001000AB0192
5001	Abriès	Chemin de Bessarotte	Le Roux	6		entrée	1011608.66	6421328.45	6.943505	44.821071	05001000AB0198
5001	Abriès	Chemin de Bessarotte	Le Roux	7		entrée	1011596.87	6421328.42	6.943356	44.821076	05001000AB0191
5001	Abriès	Chemin de Bessarotte	Le Roux	8		entrée	1011599.46	6421330.44	6.94339	44.821093	05001000AB0200
5001	Abriès	Rue du Canton	Le Roux	1		entrée	1011623.36	6421341.42	6.943699	44.821181	05001000AB0197
5001	Abriès	Rue du Canton	Le Roux	2		entrée	1011605.35	6421361.43	6.943484	44.821369	05001000AB0212
5001	Abriès	Rue du Canton	Le Roux	3		entrée	1011607.42	6421349.96	6.943503	44.821265	05001000AB0393

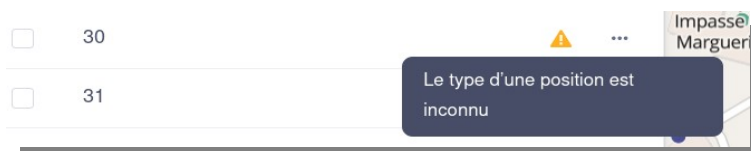
3.11 Gestion des numéros et de leurs positions

Les numéros à donner aux maisons et locaux d'activités doivent être compris entre 1 et 9999.

- Le numéro 0 n'est pas pris en compte dans la Base Adresse Nationale.
- Le numéro 99999 signifie « voie sans adresse » dans le format Base Adresse Locale (voir paragraphe supra sur les toponymes) et ne doit pas être utilisé.
- Le numéro 5000 est souvent associé à la position d'un lieu-dit. La commune qui rencontre cette situation donne un numéro normal au lieu-dit.
- Une voie qui mesure plus de 10 km peut très bien être numérotée en numéro décimétriques (il suffit de supprimer une décimale : 7899 devient 789).

Les numéros et les toponymes sont positionnés manuellement sur la partie fond de carte par le biais d'un pointeur, mais **il faut renseigner cette position à gauche de l'écran**. L'information est nécessaire pour l'accès des secours et des réseaux notamment.

Lorsque la position est manquante un triangle jaune s'affiche sur la ligne du numéro :



Voici les différentes positions prévues dans le format Base Adresse Locale, « entrée » étant la position conseillée car utilisée par le plus grand nombre d'utilisateurs de la Base Adresse Nationale :

Valeur	Situation
Entrée	entrée principale d'un bâtiment ou un portail
Délivrance postale	boîte aux lettres
Bâtiment	bâtiment ou partie de bâtiment
Cage d'escalier	cage d'escalier, souvent à l'intérieur du bâtiment
Logement	logement ou une pièce situé dans un bâtiment
Parcelle	parcelle cadastrale
Segment	position dérivée du segment de la voie de rattachement
Service technique	point d'accès technique (ex : local disposant d'organe de coupure eau, électricité, gaz, etc)

Les positions peuvent varier de plusieurs dizaines de mètres, par exemple entre « Entrée » et « Bâtiment ». La position « Entrée » doit être privilégiée dans la mesure du possible pour les numéros, elle correspond le plus souvent également au Point d'Accès Numérique et à la boîte aux lettres. Pour un toponyme de type hameau, lieu-dit, ou encore une voie sans adresse, l'usage est de préciser « segment » pour signifier une position centrale.

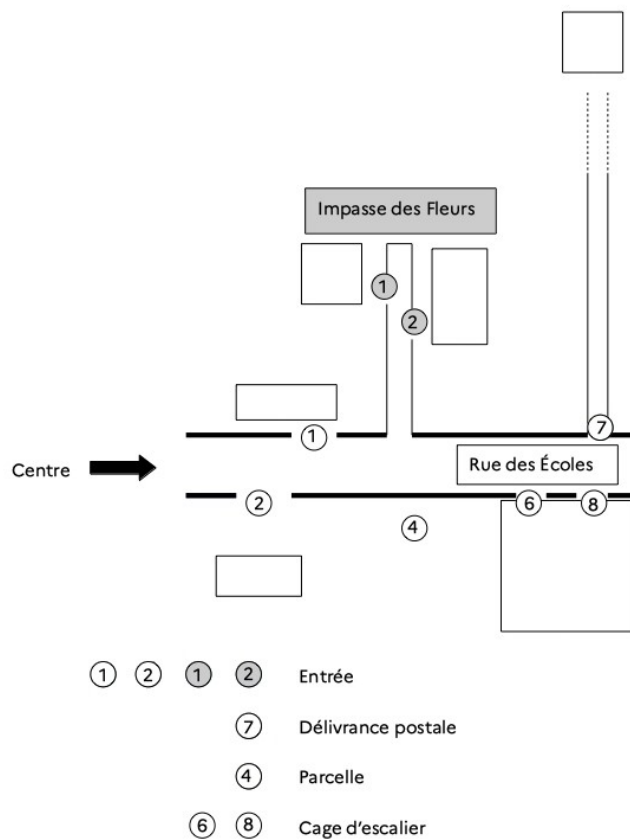
« Entrée » est utilisée lorsque le numéro est positionné à la jonction entre la voie d'accès et la propriété (numéros 1, 2, 3 et 5) alors que « Délivrance postale » signifie l'emplacement de la boîte aux lettres, laquelle peut être située très loin du bâtiment (numéro 7) dans l'exemple ci-dessous.

En cas de situation complexe ou de doute, il est possible de renseigner plusieurs positions (voir Préciser plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro).

3.11.a) Principales positions de numéros en numérotation continue

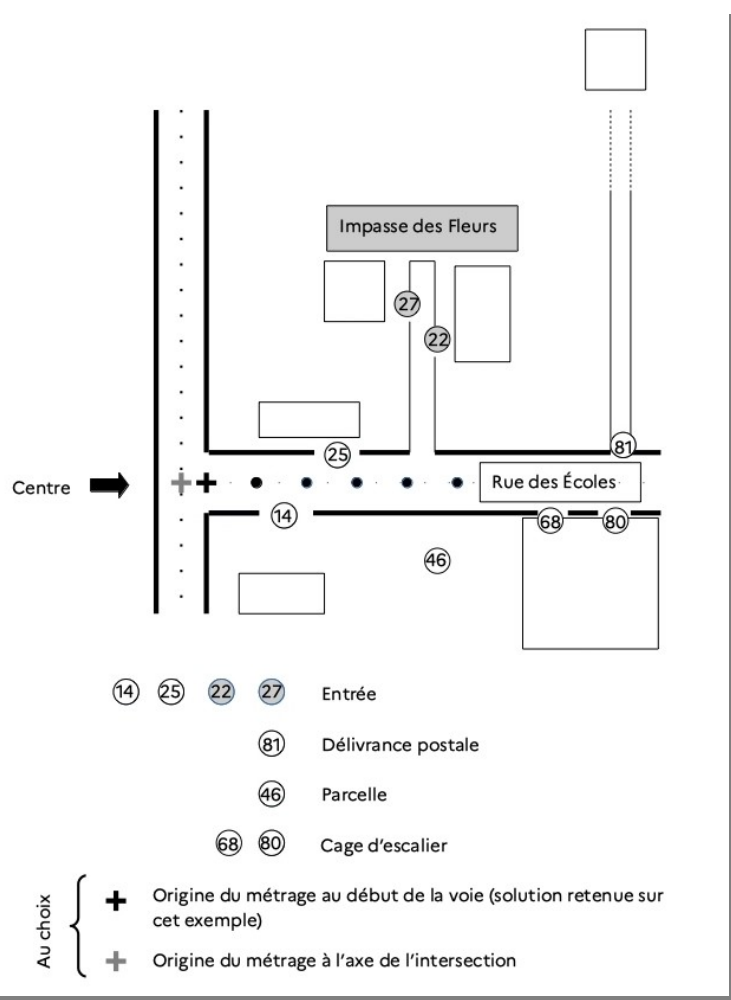
Il est conseillé de prévoir des numéros pour les futures dents creuses à bâtir afin d'éviter des ajouts de suffixes bis, ter, etc. qui constituent des facteurs de confusion. C'est le cas sur cet exemple avec le numéro 4 (prévu mais pas communiqué à la Base Adresse Nationale avant dépôt de permis de construire).

L'adressage d'ensembles privés clos n'est pas de la responsabilité du Conseil municipal. En revanche, les N°1 et 2 sont accessibles par une voie privée ouverte. L'adressage est donc réalisé avec l'Impasse des Fleurs.



3.11.b) Principales positions de numéros en numérotation métrique

Le numérotage commence au début de la voie ou à l'intersection avec la voie précédente (choisir une formule et s'y tenir) et avance en mesure métrique ou décamétrique par exemple dans le cas d'adresses espacées afin d'éviter des numéros trop importants. Un bâtiment situé à 20 mètres côté droit recevra le numéro 20. Pour la même mesure, le bâtiment côté gauche portera le numéro impair le plus proche (19 ou 21). « Mes Adresses » permet de calculer automatiquement le métrage en fonction de la position du point. Dans le cas ci-contre, la mesure commence au début de la voie. Il est conseillé de positionner le numéro à l'entrée et de lui associer une ou plusieurs parcelles cadastrales (voir Associer une adresse à une ou à plusieurs parcelles) plutôt que d'utiliser la position « parcelle ».



À noter :

L'alternance pair/impair est importante pour l'accès des pompiers et des livraisons en zone urbaine, elle leur permet de déterminer de quel côté d'un axe arriver. Il ne s'agit toutefois pas d'une obligation. Une commune peut très bien conserver des numéros continus, les numéros métriques sont plus indiqués en campagne, mais là encore il appartient à la commune de choisir selon le bon sens et d'éviter de refaire tout son adressage.

Les numéros métriques se passent de suffixe : on évite 125 bis, à remplacer par 127 (deux mètres ne sont pas significatifs en termes de précision et remplacent le bis en numérotation métrique).

3.12 Associer une adresse à une ou à plusieurs parcelles

Pour faciliter la réutilisation des adresses, il est conseillé d'associer l'adresse à sa parcelle d'assise. La démarche comporte trois étapes :

- Cliquer sur « afficher le cadastre » en bas de l'écran central et choisir le fond de carte qui permet la meilleure visualisation, à convenance le fond IGN, OpenMap-Tiles ou la photographie aérienne ;
- Cliquer sur un numéro pour le sélectionner ;
- Cliquer sur la ou les parcelles à lui associer et enregistrer. Attention : un clic sélectionne, un clic supplémentaire désélectionne. Vérifier la liste des parcelles avant d'enregistrer.

Chemin de la Crau
3 numéros

Liste des numéros ⊕ Ajouter un numéro

Rechercher un numéro

Voie *

Chemin de la Crau

Toponyme

- Choisir un toponyme -

279 suffixe

Type Entrée Latitude 43.731208 Longitude 5.135153 🗑️

⊕ Ajouter une position au numéro

ℹ️ Déplacer le marqueur sur la carte pour déplacer le numéro.

Parcelles cadastre

130530000F1184 130530000F1570

Commentaire

Note...

Une fois le numéro de l'adresse sélectionné, cliquer sur les parcelles : elles se colorent

Les numéros de la ou des parcelles sélectionnée(s) s'affiche(nt). Pour valider, il suffit de cliquer sur « enregistrer », et pour retirer une parcelle, de cliquer à nouveau sur le fond de carte ou sur la corbeille à droite du numéro.

Il est tout à fait possible d'associer plusieurs parcelles à un numéro, plusieurs numéros à une parcelle. Dans ce dernier cas de figure, il suffit de sélectionner successivement les numéros concernés et de les associer à la même parcelle.

Les parcelles associées à des adresses apparaissent avec une trame colorée. Conformément au format Base Adresse Locale, cette information est exportée dans la Base Adresse Nationale avec le champ `cad_parcelles`.

3.13 Associer un toponyme à une ou à plusieurs parcelles

La démarche est identique à précédemment, mais l'objectif est de préciser les parcelles d'un toponyme, hameau ou lieu-dit.

- Cliquer sur « afficher le cadastre » en bas de l'écran central ;
- Cliquer sur un toponyme pour le sélectionner ;
- Cliquer sur la ou les parcelles à lui associer et enregistrer. Attention : un clic sélectionne, un clic supplémentaire désélectionne. Vérifier la liste des parcelles avant d'enregistrer.

Nom du toponyme *

Le Bourrou

Type

Segment

Latitude

Longitude

43.552506 1.802363

Ajouter une position au toponyme

Déplacer le marqueur sur la carte pour déplacer le toponyme.

Parcelles cadastre

315270000A0148 315270000A0171 315270000A0245

Enregistrer Annuler

3 numéros

Liste des numéros

Rechercher un numéro

Chemin du Roudoulou

950

952

954

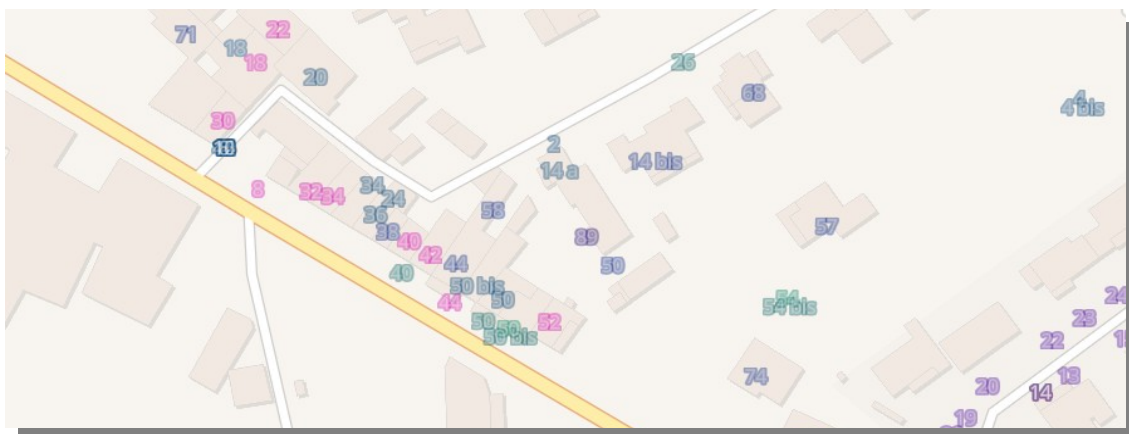
Une fois le toponyme sélectionné, cliquer sur les parcelles : elles se colorent

Les numéros de la ou des parcelle(s) sélectionnée(s) s'affiche(nt). Pour valider il suffit de cliquer sur « enregistrer », et pour retirer une parcelle, de cliquer à nouveau sur le fond de carte ou sur la corbeille à droite du numéro.

3.14 Déplacer un numéro

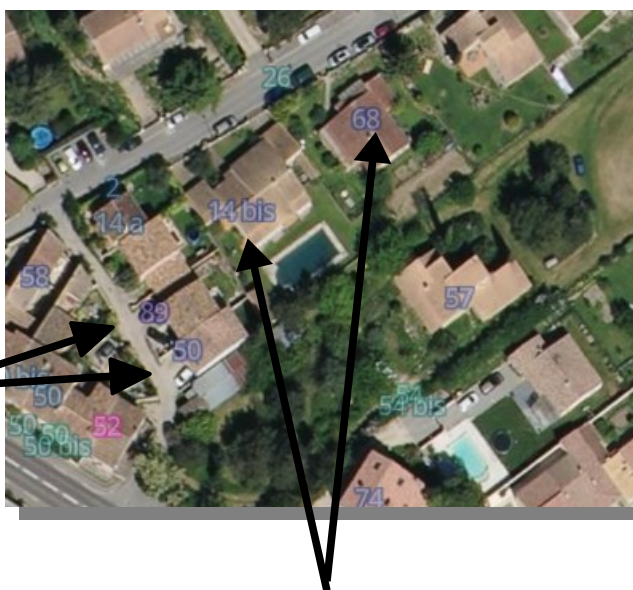
★ 1 minute

À partir de la consultation de la voie détaillée plus haut, le numéro est à positionner en utilisant la souris. Sur cet exemple, les numéros sont disposés le long des voies ou sur le bâti, se présentent en doublon et certains sont manquants. Les adresses sont à reprendre totalement.



Un affichage de la vue aérienne permet de vérifier la présence de voies privées avant d'opérer les déplacements de numéros :

Ces numéros ne doivent pas être déplacés, ils sont bien positionnés dans la voie privée ouverte à la circulation



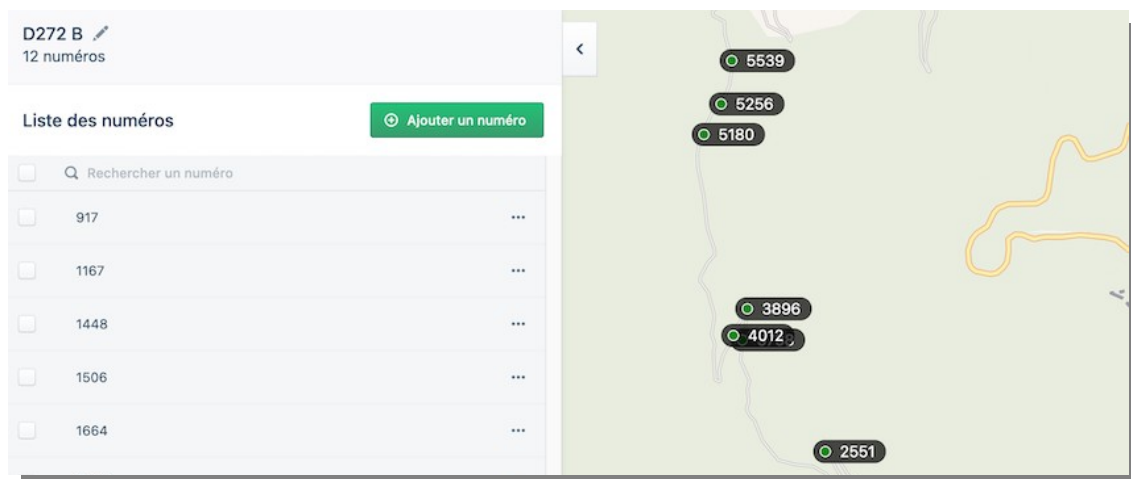
Le 14 bis et le 68 doivent être glissés le long de la voie au niveau du portillon.

3.15 Préciser une adresse par son toponyme ★

Cette fonctionnalité permet de rattacher simplement des adresses à un hameau, lieu-dit, etc. L'action consiste à créer le toponyme (voir Créer un toponyme) puis préciser qu'un ou plusieurs numéros de la voie appartiennent à ce toponyme. Plusieurs approches sont possibles, en partant des numéros d'une voie ou du toponyme.

3.15.a) Préciser qu'un ou des numéros sont associés à un toponyme

Il est possible de sélectionner le ou les numéros à partir de la liste des voies sur l'écran de gauche ou de la carte. Cette méthode est conseillée par exemple pour rattacher les adresses d'une voie à des hameaux successifs. Dans la liste, cliquer sur la voie concernée par exemple ici la Route D272 B qui traverse plusieurs hameaux de la commune :



1/ Il faut commencer par créer les toponymes le long de la voie

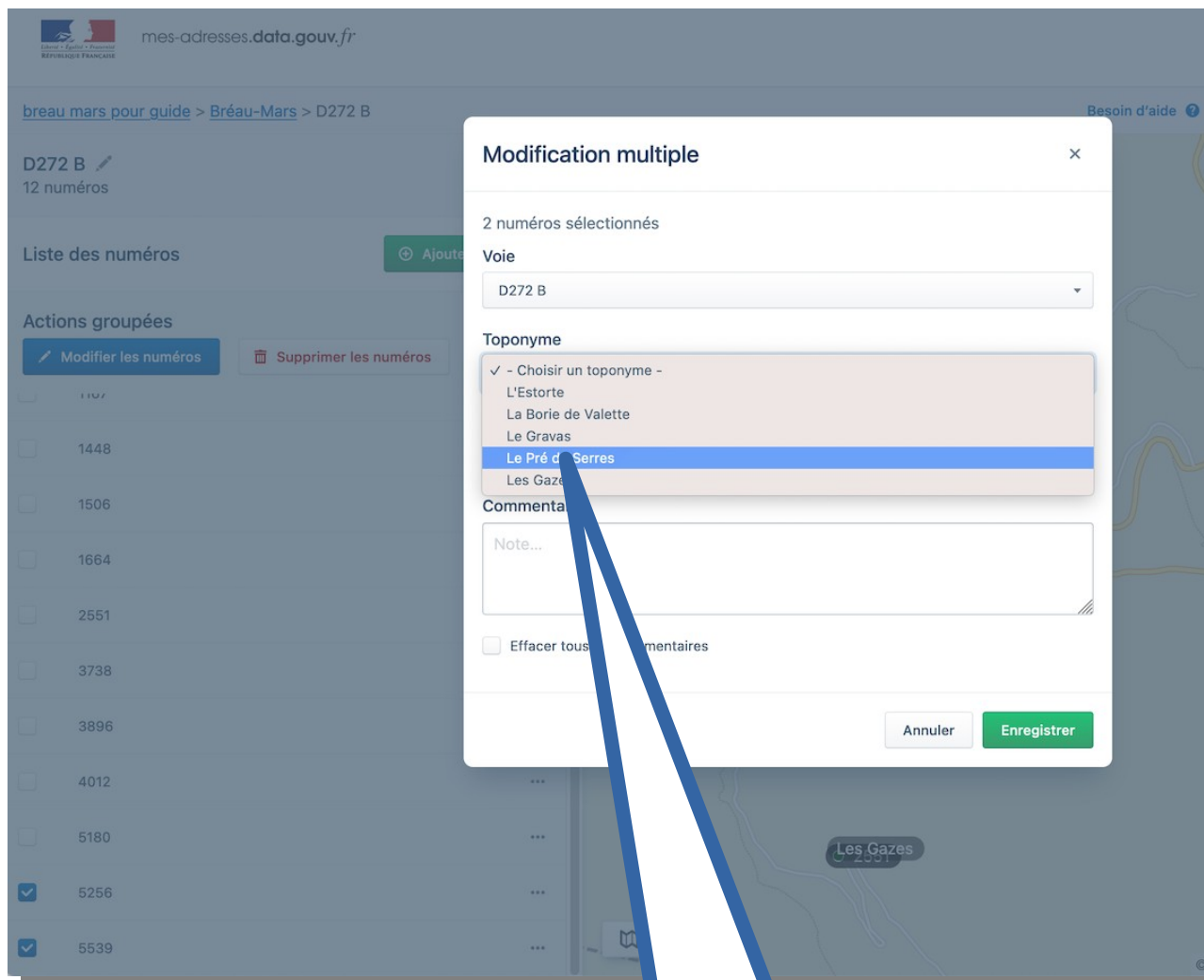
2/ sélectionner le ou les numéros de la voie puis cliquer sur « Modifier les numéros »

3/ leur affecter le toponyme dans la liste déroulante.

Pour créer ces toponymes, il convient de revenir à la liste des voies (cliquer sur le nom de la commune surligné en bleu), puis cliquer sur « Liste des toponymes » et « Ajouter un toponyme ».

1/ Lorsque les toponymes sont créés, ils s'affichent à la fois dans la liste des toponymes et sur le fond de carte.

2/ Pour appliquer une action à plusieurs numéros en même temps, il convient d'utiliser le menu de gauche. Sélectionner les numéros de la voie et choisir dans le menu déroulant le toponyme qui leur correspond.



1. Sélectionner les numéros puis cliquer sur « Modifier ». En cas de sélection d'un seul numéro, « Modifier » est accessible en cliquant sur les 3 pointillés ou directement sur le fond de carte.

2. Sélectionner le toponyme dans la liste puis « Enregistrer ».

3/ Une fois l'ensemble des numéros de la voie complétés par les toponymes successifs, voici la liste des adresses :

The screenshot displays the 'Mes Adresses' interface. On the left, a sidebar shows the address 'D272 B' with '12 numéros'. Below this is a 'Liste des numéros' section with a search bar and a list of addresses. Each address entry includes a checkbox, a search icon, the number, and a three-dot menu. On the right, a map shows the geographical distribution of these addresses, with labels for various locations like 'Le Pré du Serres', 'La Borie de Valette', 'Le Gravas', 'Les Gazes', 'L'Estorte', and 'L'Estorte'.

Rechercher un numéro	
917	...
1167	...
1448	...
1506	...
1664	...
2551 - Les Gazes	...
3738 - Le Gravas	...
3896 - Le Gravas	...
4012 - Le Gravas	...
5180 - La Borie de Valette	...
5256 - Le Pré du Serres	...
5539 - Le Pré du Serres	...

Lorsque le numéro a été complété par un toponyme, ce toponyme s'affiche dans la liste.

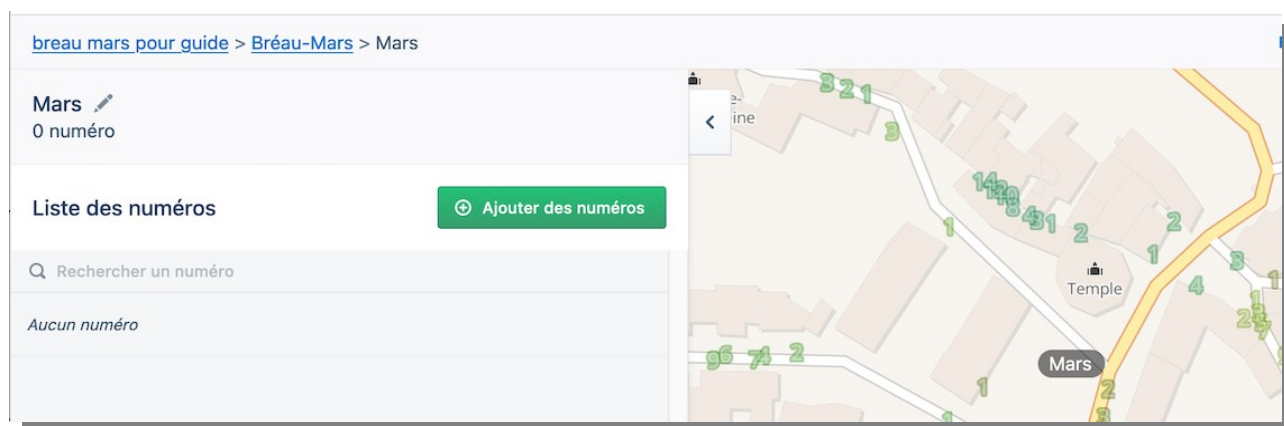
Les numéros qui ne font partie d'aucun hameau ou lieu-dit ne sont pas complétés.

Sur le fond de carte s'affichent les numéros et les toponymes.

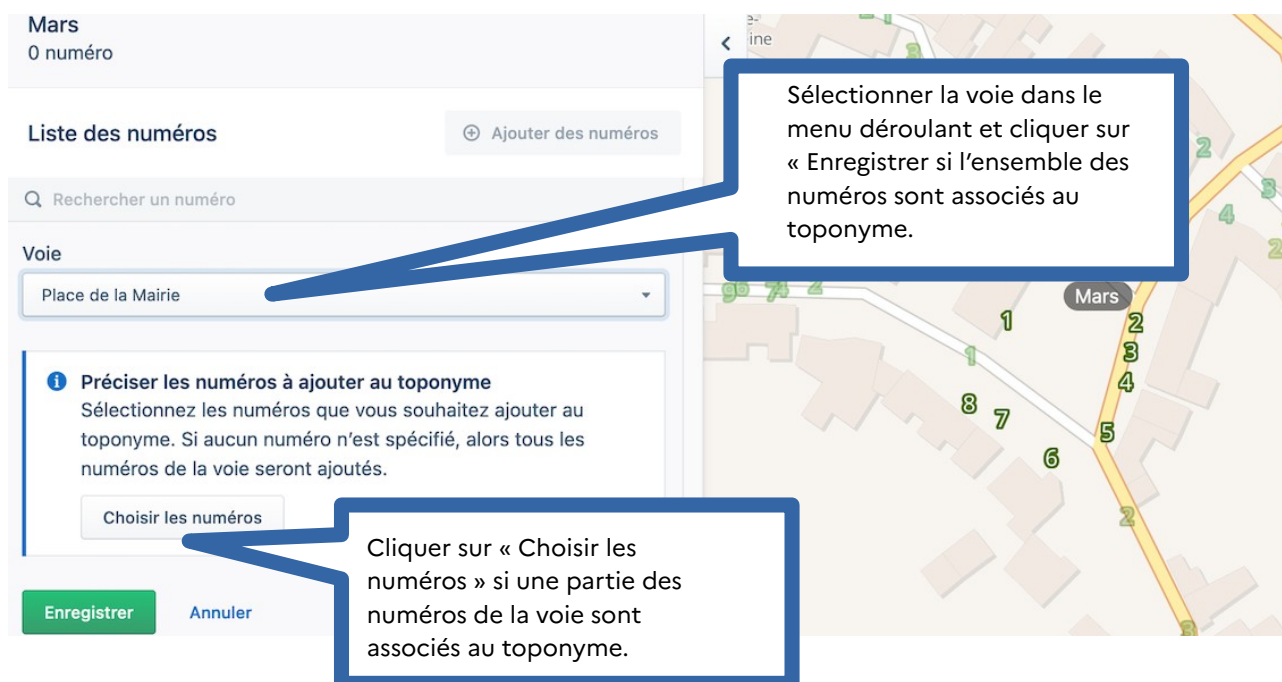
Pour ajouter ou modifier le complément d'un seul numéro, il suffit de cliquer sur le numéro et de sélectionner le toponyme dans la liste. Les actions groupées sont possibles à partir de la liste à gauche.

3.15.b) Préciser qu'un toponyme est associé à un ou des numéros

Cette fonctionnalité requiert de disposer de la liste des adresses (numéro et nom de voie) à associer à un toponyme donné. **Elle est particulièrement indiquée pour associer à un hameau un ensemble d'adresses.** Ouvrir le toponyme dans la liste des toponymes puis cliquer sur « Ajouter des numéros ».



« Mars » est une ancienne commune, avec plusieurs voies en étoile. Pour lui rattacher toutes les adresses concernées, il convient d'ajouter successivement les numéros ou les voies complètes depuis le menu déroulant :



Il est tout à fait possible d'associer l'ensemble de la voie puis de retirer les numéros superflus par la suite. La présentation du toponyme évolue au fur et à mesure et se complète des adresses associées :

The screenshot displays the 'Mes Adresses' interface. At the top, a header bar shows 'Mars' with a pencil icon and '17 numéros'. Below this, a section titled 'Liste des numéros' features a green button labeled 'Ajouter des numéros'. A search bar with the placeholder 'Rechercher un numéro' is positioned below the button. The main content area is divided into two sections: 'Place de la Mairie' and 'Rue des Barris'. The 'Place de la Mairie' section contains a list of numbers from 1 to 8. The 'Rue des Barris' section contains a list with the number 2. A blue arrow points from a text box at the bottom to the 'Rue des Barris' section. To the right of the list is a map showing a street layout with labels 'Les châtaigniers', '10', '8', '5 bis', and '5 ter'. A map icon is visible at the bottom right of the map area.

Au fur et à mesure de l'ajout de numéros, la liste des adresses du toponyme se précise

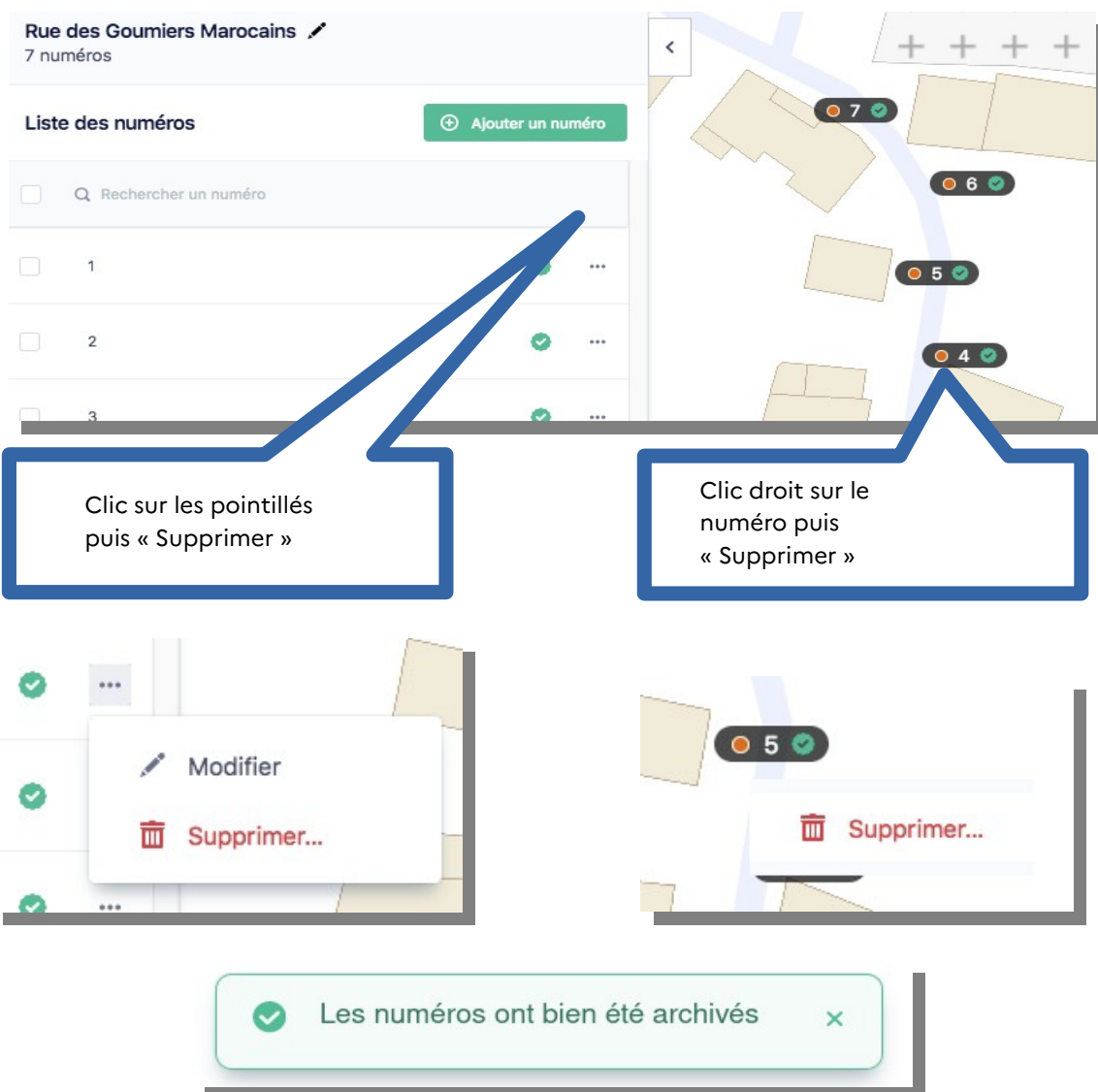
3.16 Supprimer un numéro



1 minute

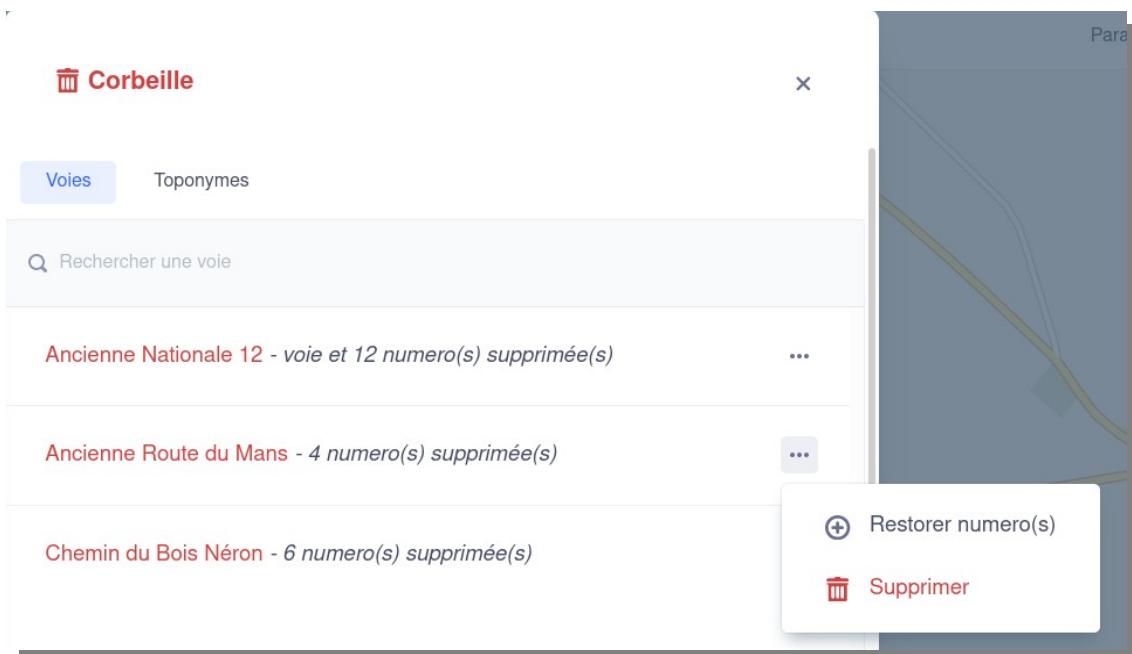
Pour supprimer un numéro dans une voie, cliquer sur les pointillés puis « Consulter » afin d'afficher les numéros dans la partie latérale de l'écran et sur le fond de carte en partie centrale. Un numéro peut être supprimé au choix :

- ✓ à partir du menu latéral de la voie ;
- ✓ depuis le fond de carte.



Attention : une voie ou un lieu-dit sans numéro placé dans la liste des voies n'est pas transmis à la Base Adresse Nationale. Les voies sans numéro doivent figurer dans la liste des toponymes.

Un numéro supprimé est archivé et peut être restauré à partir de la corbeille en sélectionnant successivement la voie puis le numéro :



Sélectionner les numéros à restaurer :



Lorsque la voie a été supprimée et pas seulement des numéros, il faut au préalable restaurer la voie.

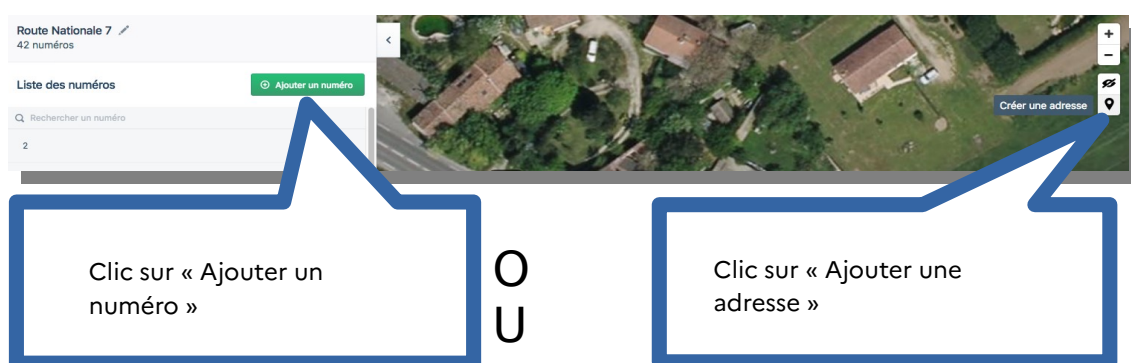
3.17 Créer un numéro simple



3 minutes

Pour créer un numéro dans une voie, cliquer sur les pointillés puis « Consulter » afin d'afficher les numéros dans la partie latérale de l'écran et sur le fond de carte en partie centrale. Un numéro peut être créé au choix :

- ✓ à partir du menu latéral de la voie ;
- ✓ depuis le fond de carte.



Ancienne Nationale 12
12 numéros

Liste des numéros
Ajouter un numéro

Toponyme
- Choisir un toponyme -

suffixe

Positions ?

Type
Latitude
Longitude

Entrée
48.760410
1.065378

Ajouter une position au numéro

Parcelles cadastre ?

i Depuis la carte, cliquez sur les parcelles que vous souhaitez ajouter au numéro.

Afficher le cadastre

Commentaire

Note...

Certifier et enregistrer
Enregistrer
Annuler

Quelle que soit la méthode retenue, le formulaire s'affiche, à compléter par le numéro voulu, continu ou métrique.

Un pointeur se place au centre de la carte : c'est lui qui doit être déplacé à l'aide de la souris. La latitude et la longitude ne sont pas modifiables.

Renseigner le type de position retenu : entrée, délivrance postale, bâtiment, cage d'escalier, etc. au choix selon la situation. Un message d'erreur est affiché lorsque le type n'est pas renseigné.

Préciser, au besoin, le toponyme qui correspond. Il est proposé en menu déroulant. Il est possible de revenir à cette action ultérieurement.

Le commentaire est un outil de travail à utiliser par exemple en cas de doute. Le commentaire n'est pas exporté dans la Base Adresse Nationale.

Exemple de l'ajout du numéro 70 dans le Hameau de Pont-Royal :

Route Nationale 7
83 numéros

Liste des numéros Ajouter un numéro

Rechercher un numéro

Voie *
Route Nationale 7

Toponyme
Pont-Royal

70 suffixe

Type Entrée Latitude 43.711505 Longitude 5.192483 Ajouter une position au numéro

Déplacer le marqueur sur la carte pour déplacer le numéro.

Commentaire

Dès que le numéro est précisé dans l'écran latéral, le pointeur l'affiche avec la position par défaut « entrée » afin de guider l'utilisateur. Il reste à déplacer le pointeur avec la souris. Cette adresse étant située dans un hameau, s'il est créé en toponyme (Créer un toponyme), il est possible de le choisir dans le menu déroulant. Le nouveau numéro :

- ✓ s'affiche sur la carte dans la même couleur que les autres numéros de la voie ;
- ✓ apparaît dans la liste de la partie latérale de l'écran dans l'ordre croissant.

Si le numéro est simple, sans ajout de toponyme, la liste est la suivante :

Route Nationale 7 43 numéros

Liste des numéros Ajouter un numéro

Rechercher un numéro

2	...
3	...
4	...
6	...
7	...
8	...
9	...

En cas de précision d'un lieu-dit en toponyme, le numéro est suivi du nom du toponyme :

Route Nationale 7
83 numéros

Liste des numéros

☐

66 - Pont-Royal

...

☐

68 - Pont-Royal

...

☐

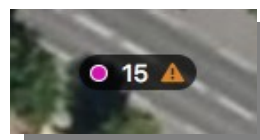
70 - Pont-Royal

...

Ajouter un numéro



Un message d'erreur s'affiche si le numérotage ne précise pas la position. Cette information est très importante pour les utilisateurs (livreurs, services de secours, installateurs de réseaux, etc.).

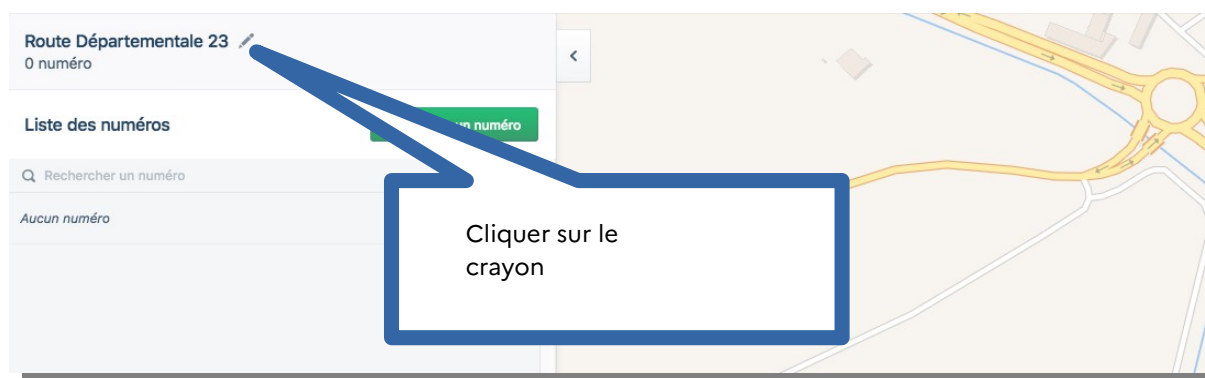


3.18 Créer un numéro en numérotation métrique

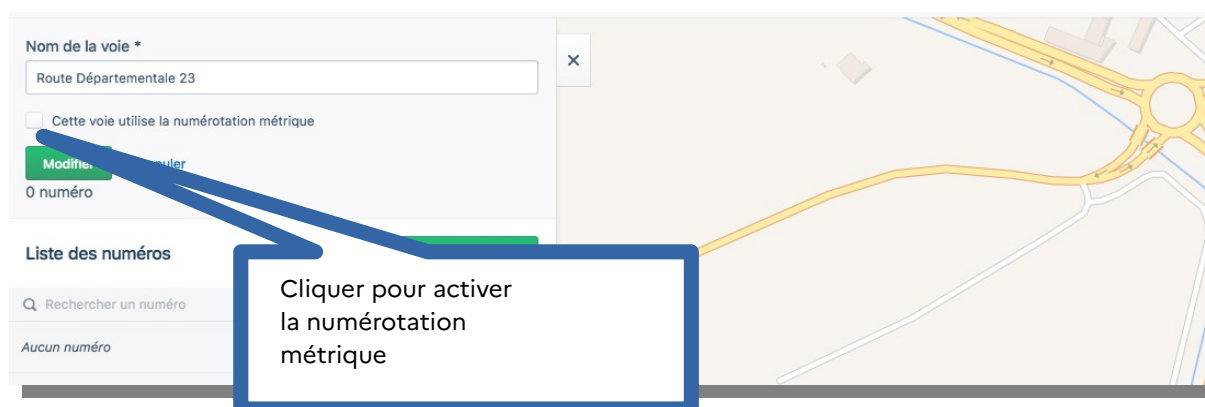
Le numérotage métrique présuppose la mesure de la voie. Deux méthodes sont possibles :

- ✓ depuis le début de la voie
- ✓ depuis l'axe de l'intersection au début de la voie.

Pour garantir des adresses homogènes, il convient de conserver la même méthode de calcul pour les voies métriques de la commune. Avant de numéroté et pour éviter toute erreur, il est conseillé de faire un test de mesure sur une voie déjà numérotée de la commune. Par souci d'ergonomie, « Mes Adresses » propose un numérotage simple en ligne et le métrage des voies en pente importante devra plutôt utiliser une mesure de terrain pour calculer le numéro. Dans les autres cas, pour gérer le numérotage métrique, il suffit de l'activer : cliquer sur l'outil crayon de la voie dans le menu latéral



puis cocher « Cette voie utilise la numérotation métrique » :



3.18.a) Mesurer une voie

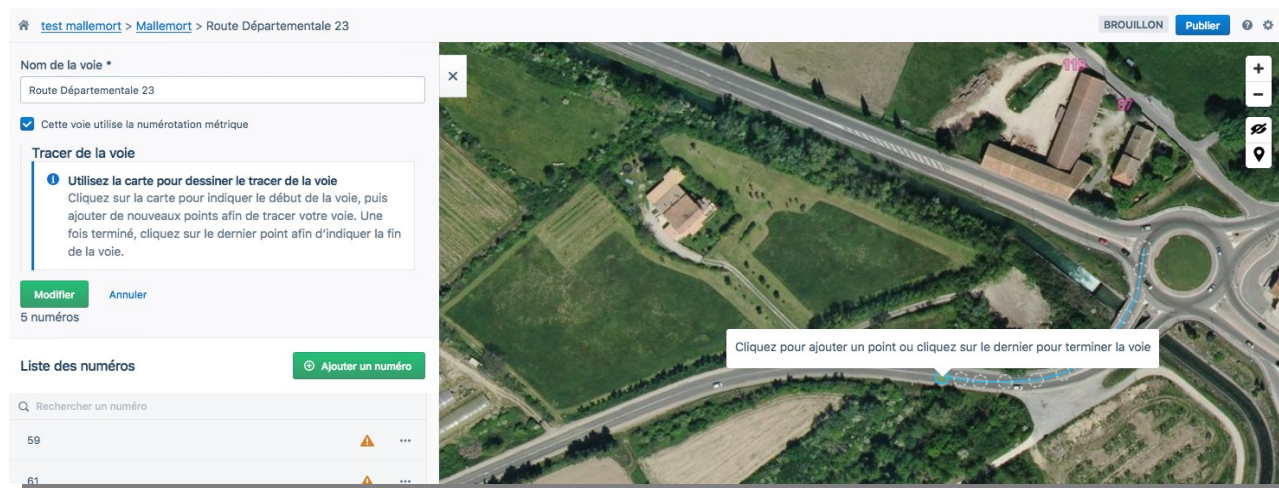
★ 5 minutes

Dès que la case « Cette voie utilise la numérotation métrique » est activée, le fond change afin de faciliter le repérage du début, de la fin et de l'axe de la voie.

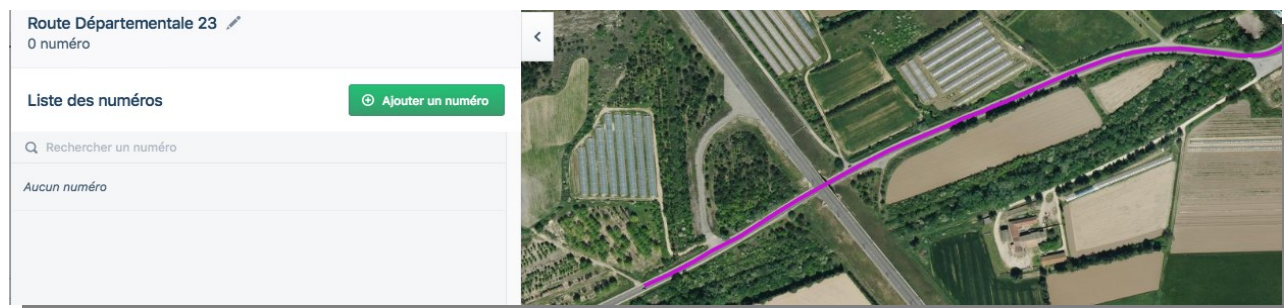
Le principe général est d'affecter les numéros du centre de la commune vers la périphérie et en cas d'ambiguïté, de choisir le sens de l'Est vers l'Ouest et du Nord vers le Sud. Il faut donc veiller à mesurer la voie dans le « bon sens ».



Mesurer l'ensemble de la voie en clics successifs à l'axe de la voie. Les flèches du clavier permettent de déplacer le fond de carte.

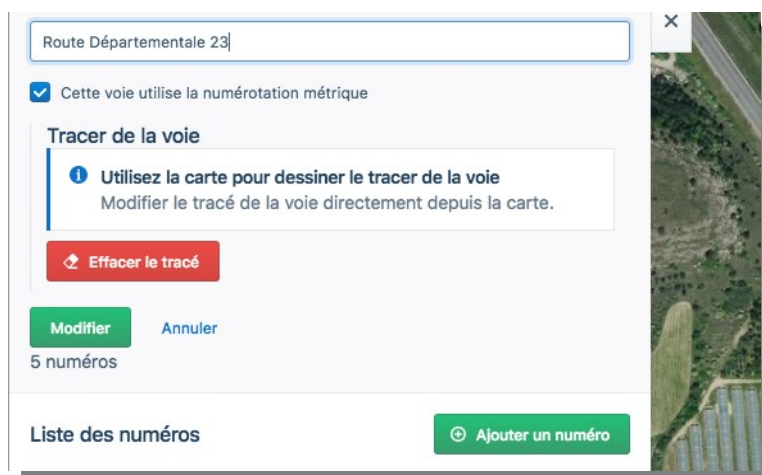


Lorsque la voie tourne, augmenter le nombre de clics pour ne pas fausser la mesure. Dans le cas présent, la commune a choisi de numéroté à partir de l'axe de l'intersection, donc de l'axe du rond point.



Une fois l'ensemble de la voie parcouru, double cliquer pour achever la mesure. Le tracé s'affiche en couleur. Cliquer sur « Modifier » afin d'enregistrer cette mesure.

En cas d'erreur, par exemple si la mesure n'est pas compatible avec des numéros précédemment intégrés, il suffit de déplacer le ou les points qui constituent le tracé afin de corriger ou de revenir sur l'outil crayon et de cliquer sur « Effacer le tracé ».



3.18.b) Numéroté une voie en numérotation métrique

★ 1 minute par numéro

Cliquer sur « Ajouter un numéro », un pointeur numéroté se place au centre de l'écran. Voici les actions successives à réaliser :

- ✓ avec la souris, déplacer le pointeur à l'endroit voulu, l'entrée de la propriété est la position renseignée par défaut ;
- ✓ dans le cadre à gauche, renseigner la case numéro où figure en filigrane la proposition de numéro. « Mes Adresses » n'oblige pas à utiliser le numéro issu de la mesure afin de laisser la possibilité de préciser le côté pair/impair. (Principales positions de numéros en numérotation métrique) ;

- ✓ dans le cadre à gauche, renseigner la case « Position ». Par défaut, « Mes Adresses » propose « Entrée ».
- ✓ cliquer sur « Ajouter ».

The screenshot shows the 'Route Départementale 23' interface. It includes a search bar, a dropdown for 'Voie *' (set to 'Route Départementale 23'), a 'Toponym' dropdown (set to 'Choisir un toponyme -'), and a 'Type' dropdown (set to 'Entrée'). A table displays the current address with coordinates (Latitude: 43.726844, Longitude: 5.157561). A green button 'Ajouter une position au numéro' is visible. A map on the right shows the location with a green pin. Four callouts provide instructions:

- 1- Faire glisser le pointeur jusqu'à la position choisie
- 2- Renseigner le numéro, dans le cas présent écrire « 174 » proposé en filigrane
- 3- Sélectionner un toponyme au besoin (voir 3.7)
- 4- Préciser la position si différente de « Entrée »

Il reste à cliquer sur « Enregistrer » pour que le numéro soit ajouté et à cliquer à nouveau sur « Ajouter un numéro » pour compléter la voie.

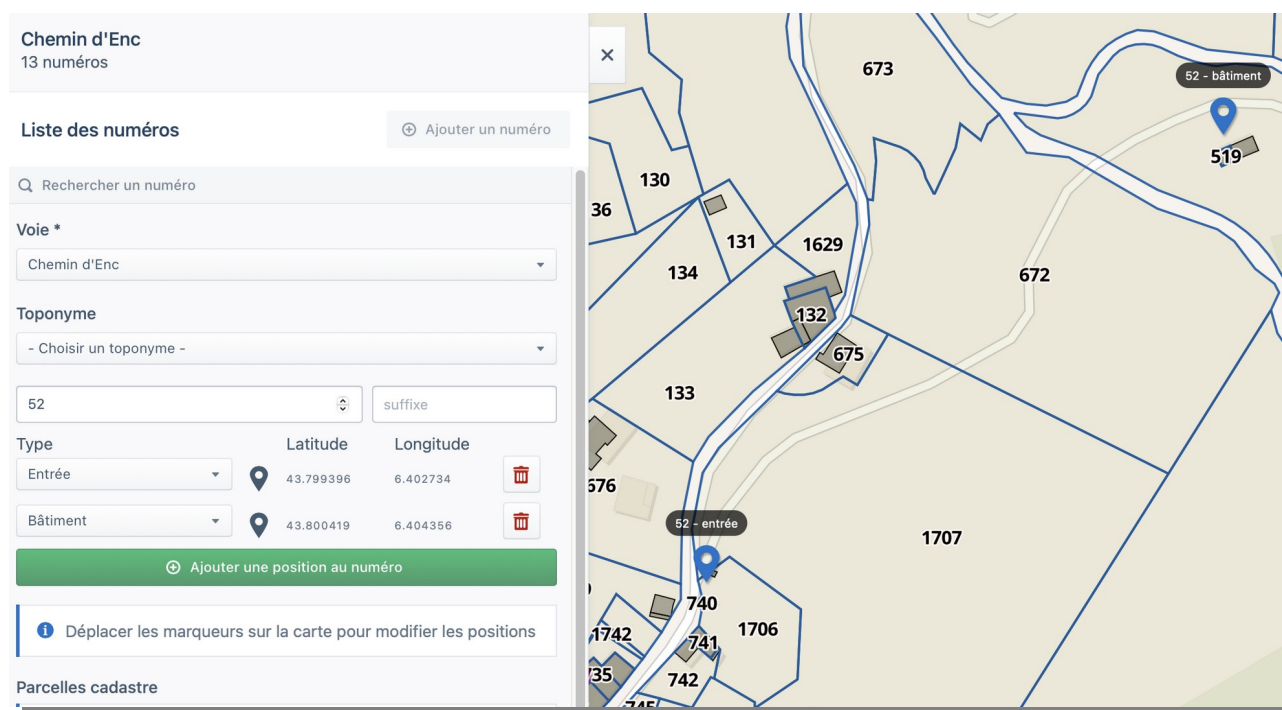
Il est tout à fait possible d'ajouter des numéros ultérieurement. Le tracé étant enregistré, le calcul du numéro reste fonctionnel.

3.19 Préciser plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro

Lorsque l'entrée et le local sont distants, par exemple en cas de long chemin chemin privé, il est conseillé de préciser plusieurs positions pour un numéro ou pour un toponyme. La même fonctionnalité est proposée à la création du numéro ou du toponyme.

3.19.a) Ajouter des positions à la création d'un numéro

Le numéro 52 est affecté de deux positions, « entrée » et « bâtiment » car le début du chemin privé, où se situe la boîte aux lettres, et le bâtiment sont éloignés. Il est pertinent dans ce cas de délivrer une information précise :

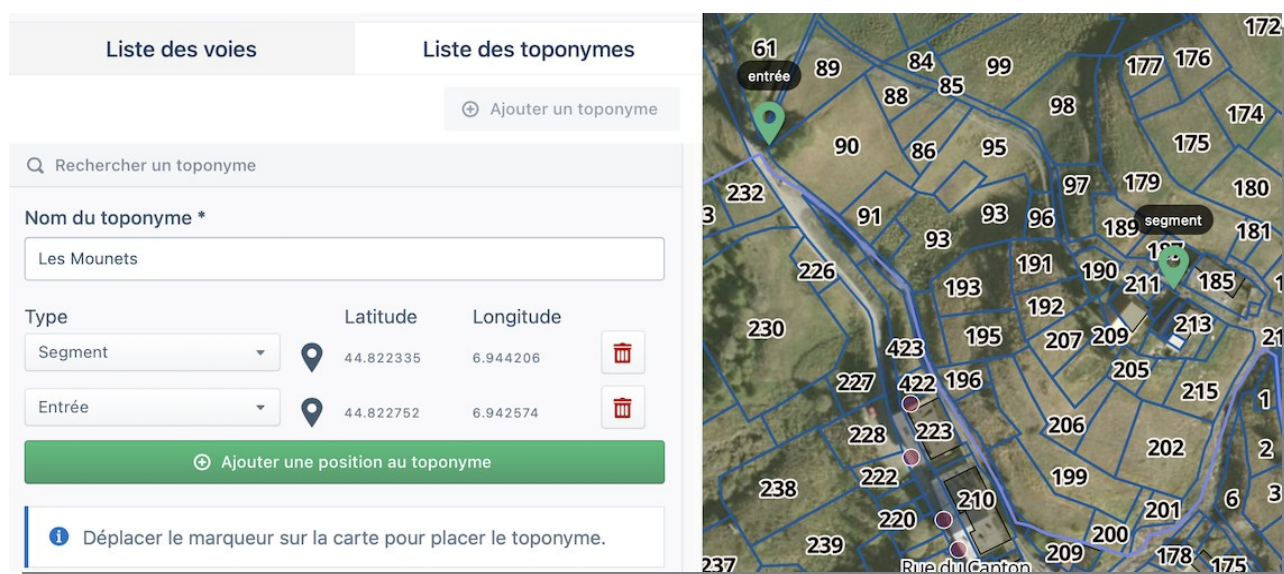


Pour ajouter plusieurs positions à un même numéro, une fois le numéro ajouté et sa première position précisée, cliquer sur « Ajouter une position au numéro » et la sélectionner dans le menu déroulant. Placer le nouveau pointeur à l'endroit voulu. L'information du nombre de positions s'affiche dans la liste des numéros dans la partie latérale de l'écran, cette information est bien transmise à la Base Adresse Nationale. Sur le fond de carte, par souci de lisibilité, une seule position est affichée par numéro une fois finalisé l'ajout des différentes positions.

3.19.b) Ajout des positions lors de la création du toponyme

La création du toponyme est détaillée ici Créer un toponyme. Par défaut, la position proposée est « segment », pour correspondre au « centre ». Dans certaines situations, d'autres positions peuvent être précisées, comme sur cet exemple avec la position « entrée » qui correspond au départ d'un chemin de terre privé difficilement praticable.

Une fois la première position précisée sur la carte et dans la liste, il suffit de cliquer sur « Ajouter une position au toponyme » pour qu'un nouveau pointeur de pose sur la carte. Il doit être déplacé à l'endroit voulu et sa position est à renseigner dans le menu déroulant à gauche.



Une fois la précision des positions apportée, le toponyme est présenté avec une seule position, la première :

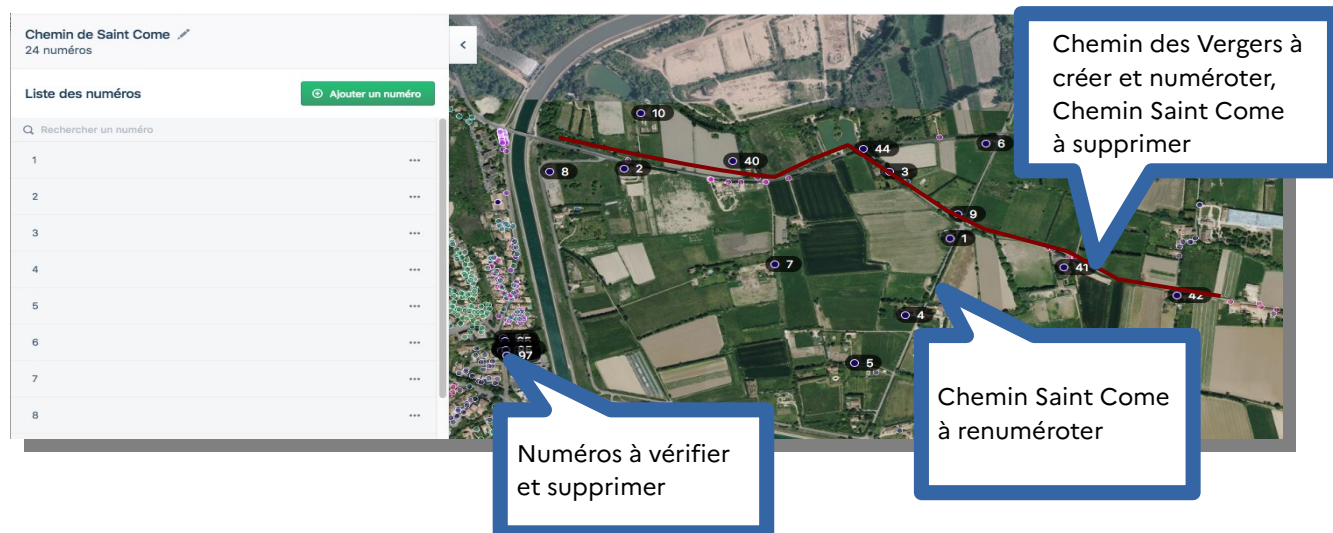


4 Cas d'école

4.1 Doublons, voie scindée en deux

★ 5 minutes

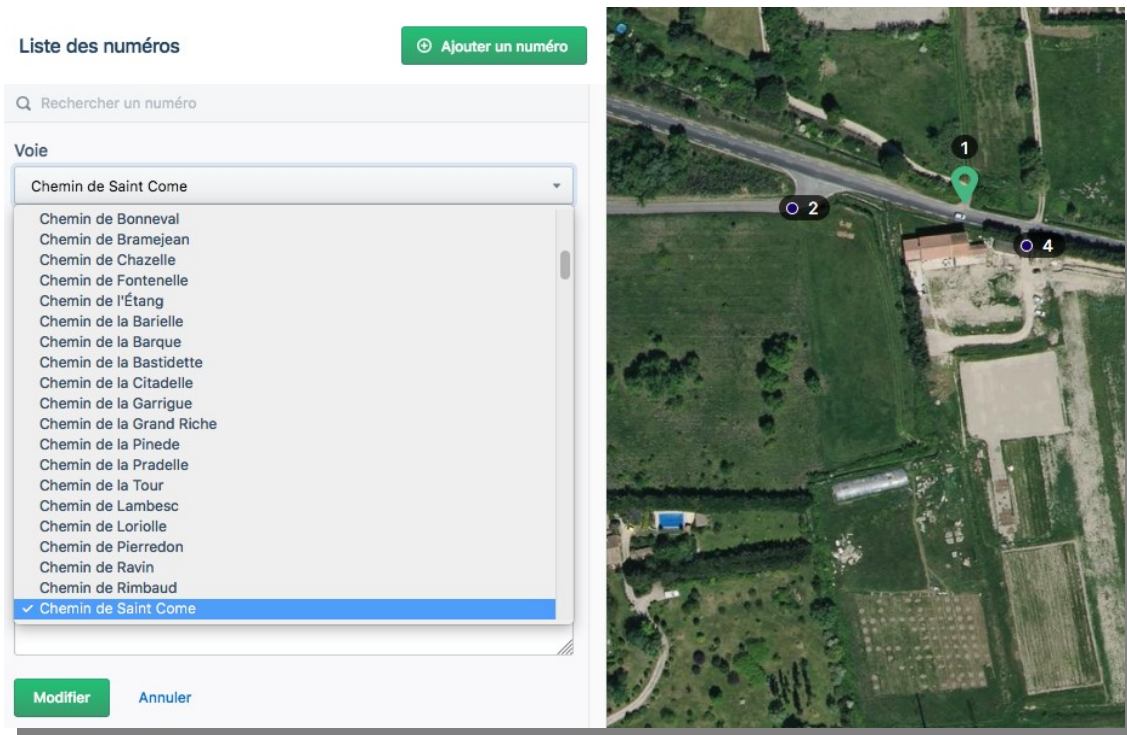
Le chemin de Saint Come présente des incohérences : numéros en doublon sur d'autres voies, numéros dans plusieurs directions à une intersection. Le conseil municipal a décidé de conserver le nom de Chemin de Saint Come pour la voie orientée SO-NE et de donner le nom de Chemin des Vergers pour la portion orientée O-E. Les numéros au-delà du canal en bas à gauche de l'écran constituent des doublons sur une autre voie. Ils sont à supprimer.



Dans ce secteur, les habitations portent les numéros d'une autre voie (d'une couleur) : 41, 43 et 44 La Gache, 40 Les Restanques. Vérification faite sur le terrain, les numéros du chemin de Saint Come dans ce secteur ne sont pas utilisés et sont obsolètes. Pour supprimer ces numéros : un clic droit avec la souris puis « Supprimer »



Dans la liste des voies (écran latéral), cliquer sur ajouter une voie et lui affecter le nom donné au nouveau tronçon : Chemin des Vergers. Pour déplacer les numéros 8, 2, 10, 40, 44, 3, 9, 41 et 42 du Chemin de Saint Come au Chemin des Vergers, il suffit de les sélectionner et de les attribuer au Chemin des Vergers dans le menu déroulant :



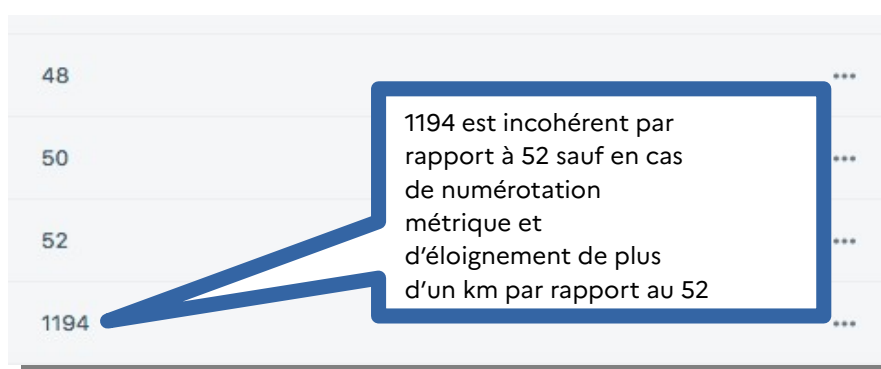
Il faudra également modifier la numérotation pour qu'elle corresponde à la nouvelle voie.

4.2 Repérage et suppression des numéros "fantômes"

Lorsque la commune n'a pas transmis de numéros au moment du dépôt de permis de construire, la DDFiP crée un numéro virtuel le temps de traitement du dossier. Pour éviter toute confusion avec la véritable numérotation donnée par la commune, les services fonciers affectent par convention un numéro très élevé. Ce numéro doit être supprimé.

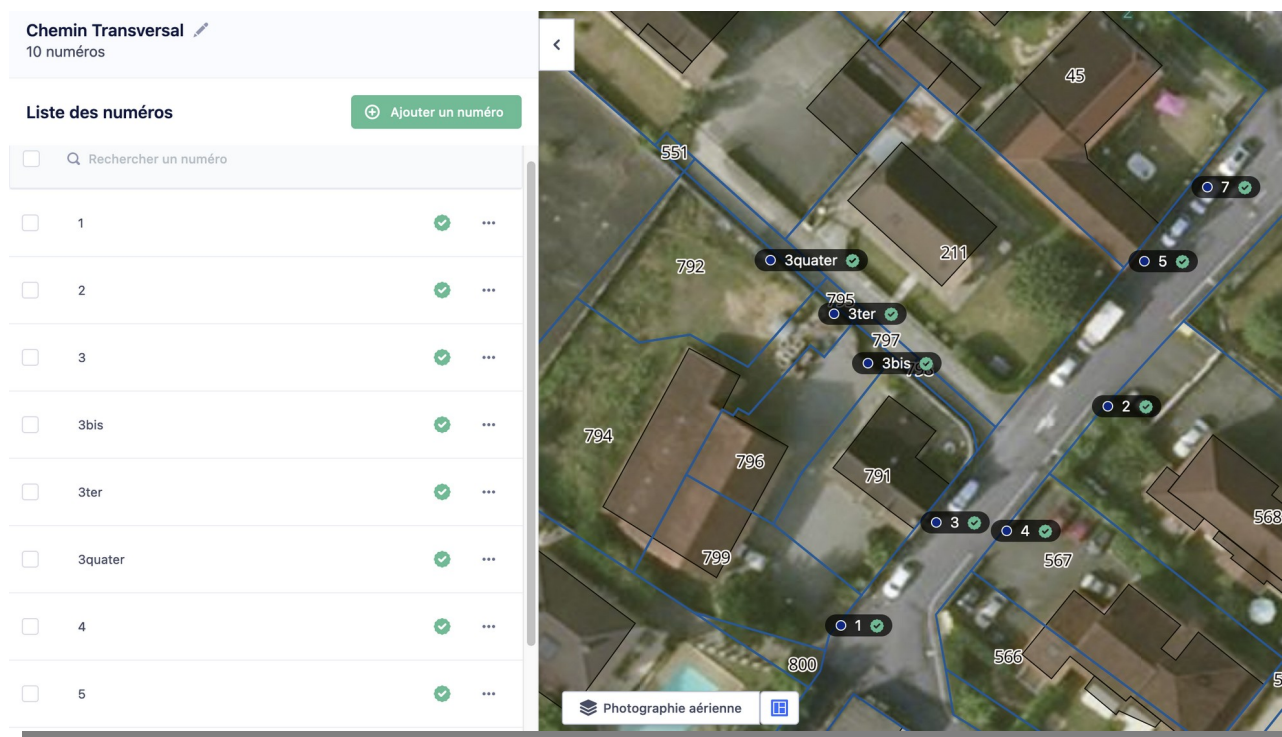
Pour repérer un éventuel numéro virtuel :

- ✓ Il ne figure pas parmi les numéros validés par le Conseil municipal ;
- ✓ dans la liste des numéros, il ressort nettement ;
- ✓ sur le fond de carte il apparaît souvent en doublon d'un numéro validé.



4.3 Dénomination des voies privées

La commune doit donner un nom aux petites impasses privées qui desservent des adresses et supprimer les numéros en bis, ter, quater, etc. sur l'axe principal. Voici un exemple de l'existant et de la solution à apporter :



Le Chemin Transversal est une voie publique, avec deux anomalies :

- des numéros 3 bis, 3 ter et 3 quater qui ne sont pas alignés dans la voie : ils correspondent à des habitations desservies par une petite impasse privée ;
- le numéro 4 et le numéro 2 sont inversés.

Dans cette configuration, la commune donne un nom à l'Impasse privée et lui rattache les numéros 3 bis, 3 ter et 3 quater qui deviennent 1, 3 et 5. Pour donner le nom à cette impasse privée, la commune consulte les propriétaires des parcelles. Dans le cas présent, Impasse du Béarn a été choisi. Pour réattribuer les trois numéros à l'Impasse du Béarn :

- Créer l'Impasse du Béarn dans la liste des voies ;
- Ouvrir le Chemin Transversal, cliquer sur les coches des numéros 3 bis, 3 ter et 3 quater puis sur « Sélection multiple » ;

- Modifier le nom de la voie dont dépendent les numéros en choisissant dans le menu déroulant « Impasse du Béarn ».

Chemin Transversal
10 numéros

Liste des numéros Ajouter un numéro

Actions groupées
Modifier les numéros Supprimer les numéros

☐	1	✓	...
☐	2	✓	...
☐	3	✓	...
☒	3bis	✓	...
☒	3ter	✓	...
☒	3quater	✓	...

Modification multiple ×

3 numéros sélectionnés

Voie
Impasse du Béarn

Toponyme
- Choisir un toponyme -

Type de position
Entrée

Commentaire
Note...

Enregistrer Ne plus certifier et enregistrer Annuler

Voici le résultat des modifications. La nouvelle Impasse du Béarn comprend les numéros qu'elle dessert :

Impasse du Béarn
5 numéros

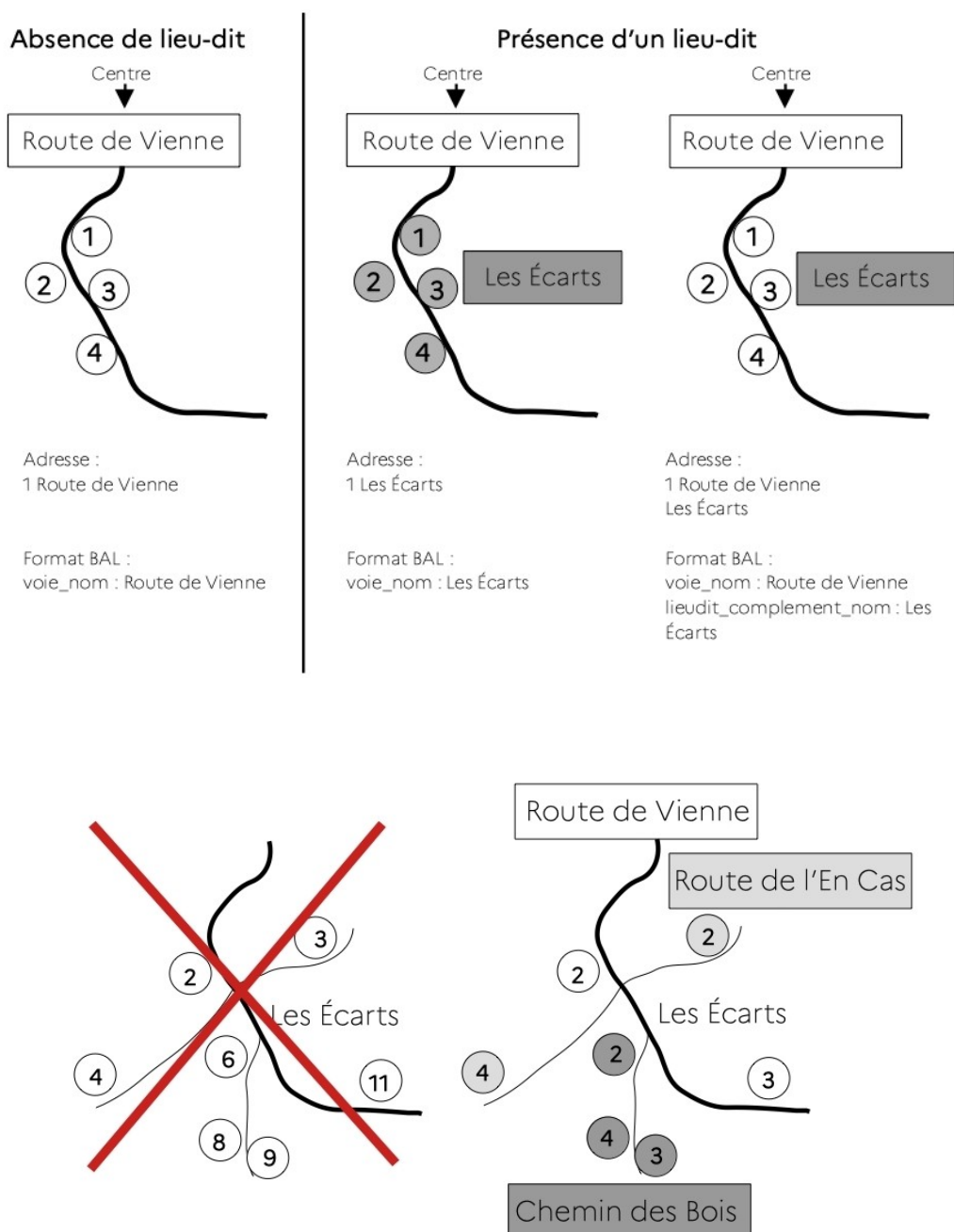
Liste des numéros Ajouter un numéro

☐ Rechercher un numéro

☐	1	✓	...
☐	2	✓	...
☐	3	✓	...
☐	4	✓	...
☐	5	✓	...

4.4 Numérotation des hameaux et lieux-dits

Les voies des hameaux **ET** les lieux-dits doivent être dénommés (la loi dit bien ET et non OU). Le fil rouge pour choisir si les numéros sont affectés au lieu-dit ou à ses voies réside dans la cohérence des numéros¹⁰ :



¹⁰ Consulter également le [Guide des bonnes pratiques](#)

4.5 Exemples & aides

Les témoignages en ligne sur le blog et les billets techniques permettent de visualiser des exemples de Bases Adresses Locales et de découvrir les approches retenues par les communes. Il appartient aux Conseils municipaux de s'approprier l'approche qui leur convient. **Il n'existe pas de « recette générale ».**

Chuzelles : une Base Adresse Locale qui référence les voies privées ouvertes à la circulation, les lieux-dits, les voies sans adresse. [Témoignage en ligne](#) et [BAL sur Mes Adresses](#) en consultation.

Rougon : exemple de multipositions en zone rurale, [Témoignage en ligne](#) et [BAL sur Mes Adresses](#) en consultation.

Azay-sur-Cher : exemple de valorisation des lieux-dits, [Témoignage en ligne](#) et [BAL sur Mes Adresses](#) en consultation.

Abries-Ristol : lieux-dits et parcelles cadastrales, [BAL sur Mes Adresses](#) en consultation.

Quelques billets techniques :

[Les adresses en langues régionales](#)

[Que va changer la loi 3DS pour les communes sur leurs adresses ?](#)

[Bien utiliser la « Liste des toponymes » pour valoriser ses hameaux et lieux-dits](#)

Des **réponses concrètes** dans la [FAQ](#) et des **informations sur les aides** dans la [documentation générale](#).

Pour échanger entre pairs : rendez-vous sur le [forum des communes](#), réservé aux élus et agents municipaux.

Pour être accompagné : il est conseillé de rechercher un [Partenaire de la Charte de la Base Adresse Locale](#) qui s'engage à respecter le format et la gouvernance prévues par la loi 3DS.

Pour visualiser les opérations à réaliser, **[les films tutos !](#)**

Enfin, les **[webinaires hebdomadaires](#)** permettent de suivre des démonstrations et de poser des questions : inscription en page d'accueil.

4.6 Index

Arrêté : le maire prend des arrêtés dans le cadre de ses pouvoirs de police et dans le cadre des compétences qui lui ont été déléguées en début de mandat par le conseil municipal. Le numérotage des locaux fait l'objet d'un arrêté. (Voir des exemples dans le **Guide des Bonnes pratiques**)

Base Adresse Locale (BAL) : à l'origine, nom donné à un format de données défini par l'AITF et choisi pour alimenter la Base Adresse Nationale pour son interopérabilité. Par extension, une Base Adresse Locale est le fichier qui contient l'ensemble des adresses d'une commune. (Voir dans la **Documentation générale**)

Base Adresse Nationale (BAN) : la base d'adresses du Service Public de la Donnée. Seule base d'adresses nationales à faire partie du socle de souveraineté de l'État, elle est libre et gratuite. Les adresses de la commune publiées dans la Base Adresse Nationale sont accessibles sur la **page de la commune, par département et par API**.

Certification d'une adresse : information obligatoire du format Base Adresse Locale qui permet d'afficher dans la Base Adresse Nationale qu'une adresse est authentifiée par la commune. La certification n'est pas une obligation légale. Gérée automatiquement dans Mes Adresses, à préciser par un champ (0 non certifié, 1 non certifié) si la commune utilise un SIG. Voir ici : **Certifier ses adresses**

Délibération : les délibérations sont les actes qui retranscrivent les décisions du conseil municipal. Elles sont exécutoires lorsqu'elles ont été publiées ou affichées (décisions réglementaires) ou notifiées aux intéressés (décisions individuelles) et transmises au contrôle de légalité. Les noms des voies et lieux-dits font l'objet de délibérations. (Voir des exemples dans le **Guide des Bonnes pratiques**)

Hameau : lieu-dit habité (voir lieu-dit).

Lien d'administration : lien personnel envoyé à l'administrateur d'une Base Adresse Nationale par mail au moment de la création de sa BAL. Ce lien permet d'accéder à la BAL depuis n'importe quel ordinateur. Il est modifié lorsqu'un administrateur est retiré de la liste des administrateurs. (Voir ici : **Lien d'accès à la Base Adresse Locale**)

Lieu-dit : lieu portant un nom, pas forcément habité, identifié par un panneau. Les lieux-dits sont soumis à obligation d'adressage par la commune depuis la loi 3DS : la commune délibère sur son nom et le renseigne dans sa Base Adresse Locale. (Voir ici **Intitulés déconseillés pour dénommer des voies et lieux-dits, Ajouter une voie ou un lieu-dit simple et Numérotation des hameaux et lieux-dits**)

Loi 3DS : loi relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique locale, dite loi 3DS, du 21 février qui reconnaît la commune comme échelon de compétence sur l'adresse (article 169) et réaffirme le principe du « Dites-le nous une fois ». (Voir **ici**).

Lotissement : « Constitue un lotissement la division en propriété ou en jouissance d'une unité foncière ou de plusieurs unités foncières contiguës ayant pour objet de créer un ou plusieurs lots destinés à être bâtis. » (Art. L442-1 du Code de l'urbanisme). Il s'agit donc d'une opération d'urbanisme et pas d'un type d'adresse. Il appartient à la commune de délibérer sur ses noms de voies, idéalement lors du dépôt de permis de construire. (Voir Dénomination des voies privées et l'exemple de la commune de Chuzelles).

Numéro : le numéro concerne un local adressable (permis de construire, déclaration) et non le mobilier urbain. Il concerne une habitation, un local commercial par exemple mais pas les bancs, abribus... Le numéro se compose de 1 à 9998, et peut être suivi d'un suffixe (bis, ter) pour distinguer plusieurs locaux desservis par le même point d'entrée. Il est conseillé de vérifier sur le terrain la réalité des numéros (Voir ici Gestion des numéros et de leurs positions, Associer une adresse à une ou à plusieurs parcelles, Déplacer un numéro, Préciser une adresse par son toponyme, Supprimer un numéro, Créer un numéro simple, Créer un numéro en numérotation métrique, Préciser plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro, Doublons, voie scindée en deux, Repérage et suppression des numéros "fantômes", Numérotation des hameaux et lieux-dits)

Position : la position d'un numéro donne sa géolocalisation. Selon que la commune choisit une position à l'entrée ou sur le bâtiment (positions les plus utilisées), le point GPS sera différent. Elle doit être renseignée obligatoirement. Dans Mes Adresses, il suffit de déplacer le pointeur et de choisir dans une liste de proposition, par défaut l'outil propose l'entrée. (Voir ici Gestion des numéros et de leurs positions).

Programme Bases Adresses Locales/Startup d'État Bases Adresses Locales : programme adossé au programme France Très Haut Débit et à l'incubateur des territoires de l'ANCT en charge du déploiement des Bases Adresses Locales (support, webinaires, guides, ateliers...) et de l'éditeur Mes Adresses. Lancé en septembre 2020 pour accompagner les communes dans la mise à jour des adresses, son objectif final est la montée qualitative de la Base Adresse Nationale. À ce titre, l'ANCT co-pilote la Base Adresse Nationale.

Publication : action de diffuser la Base Adresse Locale dans la Base Adresse Nationale. Seule une commune ou son organisme de mutualisation (EPCI, etc.) peut publier la BAL d'une commune. (Voir ici Publier une Base Adresse Locale).

Toponyme : nom de lieu. Par extension, la liste des toponymes de l'éditeur Mes Adresses recueille les noms des lieux-dits et des voies sans adresse. (Voir ici : Source des voies et toponymes affichés dans les listes, Créer un toponyme, Associer un toponyme à une ou à plusieurs parcelles, Préciser une adresse par son toponyme, Préciser plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro)

Voie : tronçon carrossable faisant l'objet d'une dénomination. Dans « Mes Adresses », la liste des voies recueille les voies numérotés et des lieux-dits simples - numéros co-

hérents sans avoir besoin de placer les numéros sur les noms des voies du lieu-dit. Voir ici (Intitulés déconseillés pour dénommer des voies et lieux-dits et Ajouter une voie ou un lieu-dit simple)

Les voies non numérotées sont renseignées dans la liste des toponymes comme les lieux-dits complexes dont les numéros sont associés aux voies qui les traversent. (Voir ici : Créer un toponyme)

Suivi des modifications

Version 8.2 – 26 mai 2023

- Modification du visuel de la page d'accueil du site
- Modification de la certification de l'ensemble des adresses : la fonctionnalité est déplacée des paramètres vers le nouvel onglet commune
- Ajout du paragraphe Supprimer ses Bases Adresses Locales inutiles (brouillon, etc.) et Renouveler l'habilitation
- Nouvelle fonctionnalité de la corbeille ajoutée dans les paragraphes suppression des voies et suppression des numéros

Version 8.1 – 10 mars 2023

- Correction de l'enregistrement, suppression d'un lien vers la page <https://adresse.data.gouv.fr/bases-locales/jeux-de-donnees> qui n'existe plus sur le site

Version 8 – 9 mars 2023

- Précision de l'adressage des lieux-dits
- Précision de l'adressage des voies sans adresse
- Ajout de paragraphes sur la Source des voies et toponymes, Intitulés déconseillés pour dénommer des voies et lieux-dits
- Ajout de deux cas d'école, Numérotation des hameaux et lieux-dits et Exemples vertueux
- Ajout d'un index
- Modification des captures d'écran pour intégrer les nouveaux signaux de l'éditeur (voies sans adresse)

Version 7 – 22 juillet 2022

- Ajout d'un paragraphe sur la mise à jour des fonds de plans
- Ajout de la fonctionnalité langues régionales à la création de noms de voies et de toponymes

Version 6 – 6 mai 2022

- Ajout de la fonctionnalité Créer une adresse en deux clics
- Ajout de deux cas d'école

Version 5 – 14 février 2022

- Modification de l'information sur l'authentification (à la Base Adresse Locale et non plus à la commune)
- Modification des captures d'écran publication de la Base Adresse Locale à la suite de l'évolution majeure de l'éditeur (historicisation)
- Ajout de la mention du fond de carte IGN

Version 4.1 – 6 septembre 2021

- Ajout de la fonctionnalité de certification à l'adresse

Version 4 – 11 juin 2021

- Ajout de la fonctionnalité du lien entre numéro et parcelle cadastrale et toponyme et parcelle cadastrale.
- Modification des captures d'écran .

Version 3 – 28/04/2021

- Modification de la gestion des toponymes : suppression des actions « complément de voie », ajout des actions de précision d'un toponyme au numéro.
- Remplacement des captures d'écran présentant les listes de voies, les numéros.
- Suppression du Cas d'école « Lieux-dits et adresses isolés près d'un hameau ».

Version 2 – 22/03/2021

- Modification de la charte graphique
- Ajout des messages d'information à la création et à la publication d'une Base Adresse Locale.
- Ajout de la position d'un toponyme.
- Ajout de la fonctionnalité de plusieurs positions pour un toponyme ou un numéro.
- Mise à jour du format BAL 1.2
- Ajout du lien vers le tableau de bord des BAL

Version 1.5 – 11/01/2021

- Modification des méthodes d'authentification lors de la publication : ajout du code envoyé par courriel à la commune.
- Modification de la périodicité de synchronisation des BAL avec la BAN : quotidienne et non plus hebdomadaire.

Version 1.4 - 05/11/2020

- Modification du chemin d'accès à la page d'accueil : clic sur la « maison bleue » remplacé par clic sur la Marianne.
- Déplacement du tableau de suivi des modifications en fin de Guide.
- Ajout de la mise en garde relative aux Bases Adresses Locales de démonstration

Version 1.3 - 26/10/2020 :

- Précision de « Mes Adresses », nom de l'éditeur ;
- Modification de l'introduction.

Version 1.2 - 17/09/2020 :

- Modifier le tronçon d'une voie ;
- Gestion des numéros ;
- Créer une voie dans un hameau ou lieu-dit ;
- Créer un numéro en numérotation métrique ;
- Lieux-dits et adresses isolés près d'un hameau ;
- Repérage et suppression des numéros « fantômes »

Version 8.2 – 26/05/2023

**Agence Nationale de la Cohésion des
Territoires**

Programme Bases Adresses Locales

20 Avenue de Ségur 75007 Paris

<https://www.aménagement-numérique.gouv.fr>

<https://adresse.data.gouv.fr>

adresse@data.gouv.fr



agence nationale
de la cohésion
des territoires